

# Compte administratif

## Ville de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION





**Contrairement au budget primitif, qui est un état des prévisions, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>I. LES EQUILIBRES FINANCIERS</b> .....	<b>5</b>
Les indicateurs de gestion .....	6
Les résultats de l'exercice 2022 .....	10
<b>II. LES COMPTES 2022</b> .....	<b>13</b>
Le fonctionnement .....	15
1. Les dépenses de fonctionnement.....	15
2. Les recettes de fonctionnement.....	23
L'investissement.....	32
3. Les dépenses d'investissement .....	33
4. Les recettes d'investissement .....	39
Analyse ODD et I4CE .....	41
<b>III. LA DETTE</b> .....	<b>49</b>
La dette propre.....	50
2. La dette garantie .....	57
<b>IV. LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE</b> .....	<b>59</b>
<b>V. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.</b> .....	<b>62</b>
<b>VI. LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES</b> .....	<b>64</b>

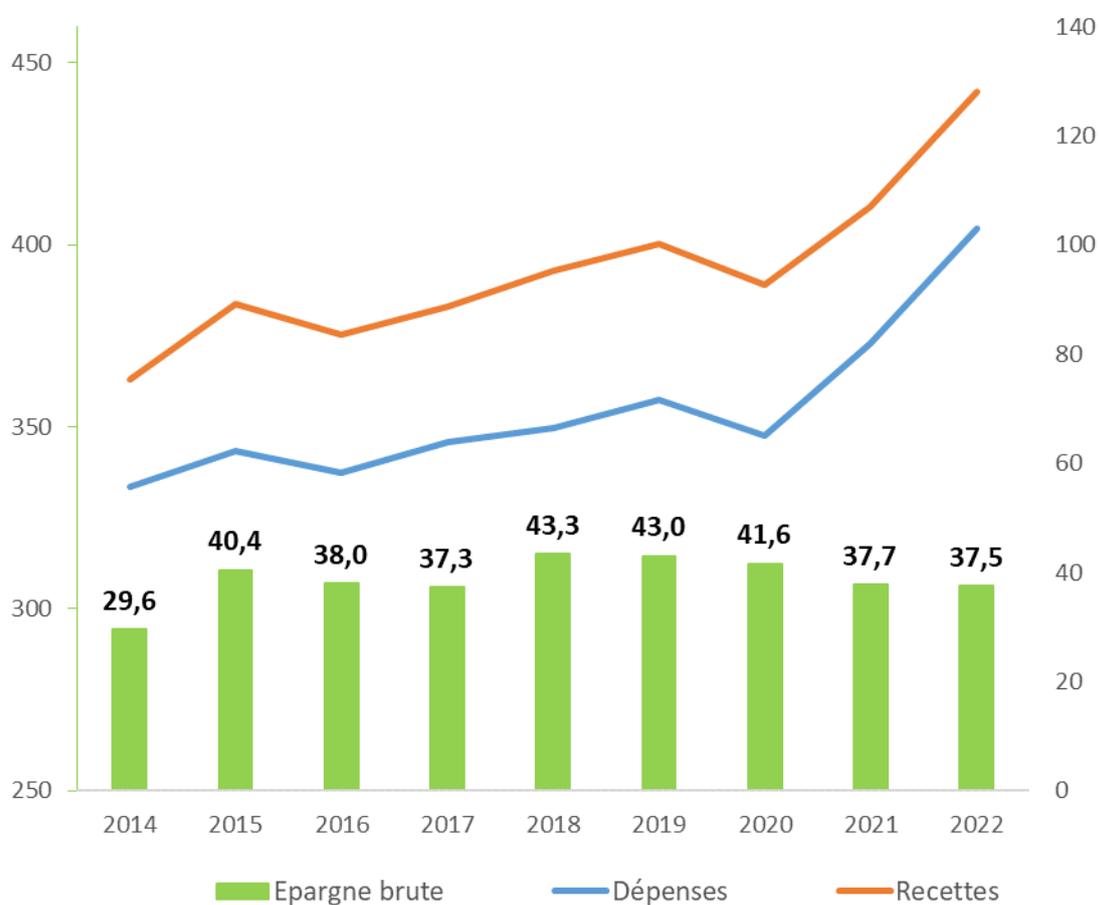
## **I. LES EQUILIBRES FINANCIERS**

## Les indicateurs de gestion

Hors cessions, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 442 M€ et sont en hausse de 7,7 % par rapport à 2021. Cessions incluses, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 459,5 M€ et ont connu en 2022 une hausse de 11,2 % par rapport à 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 404,5 M€, ont quant à elles enregistré une hausse de 8,5 % par rapport à 2021.

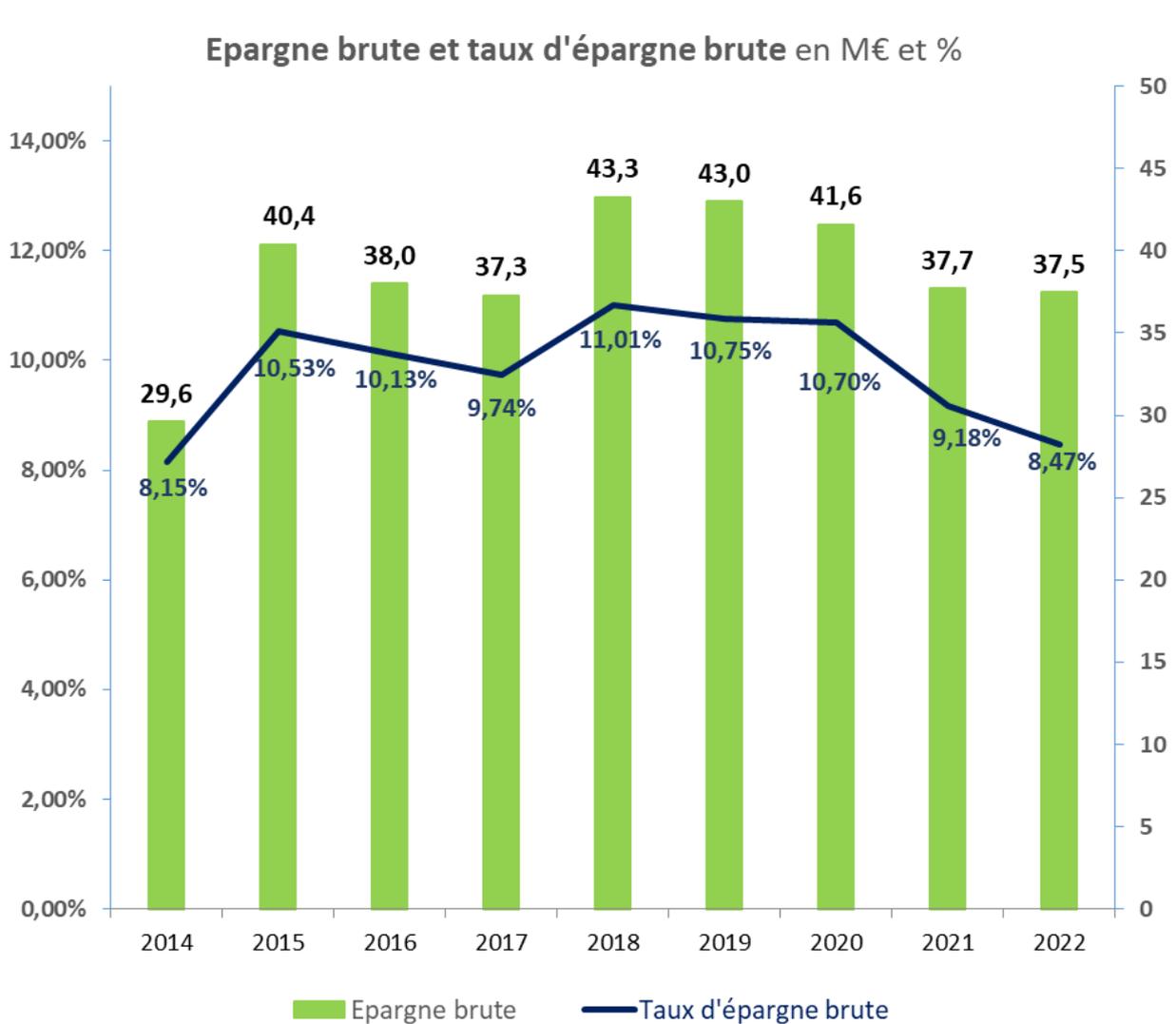
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement  
en M€



## Épargne brute et taux d'épargne brute

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.



Les 37,5 M€ d'épargne brute dégagés en 2022 représentent un taux d'épargne brute de 8,47 %, inférieur au 1<sup>er</sup> seuil de vigilance de 10 %. Ce taux est en baisse, les dépenses ayant connu une hausse plus prononcée que celle des recettes dans un contexte de crises multiples sans précédent et notamment une forte hausse des coûts de l'énergie, amortie partiellement dans notre collectivité par un solide plan de sobriété énergétique. Cette épargne brute a contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel de 104,7 M€.

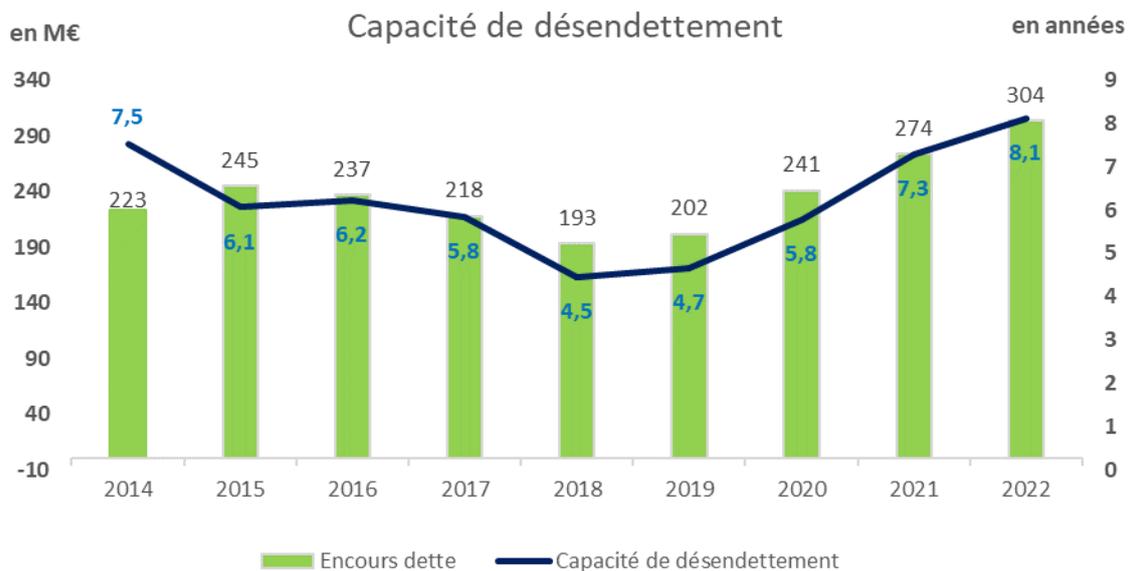
**Volume d'investissement opérationnel et taux d'épargne brute**  
en M€ et %



## Capacité de désendettement

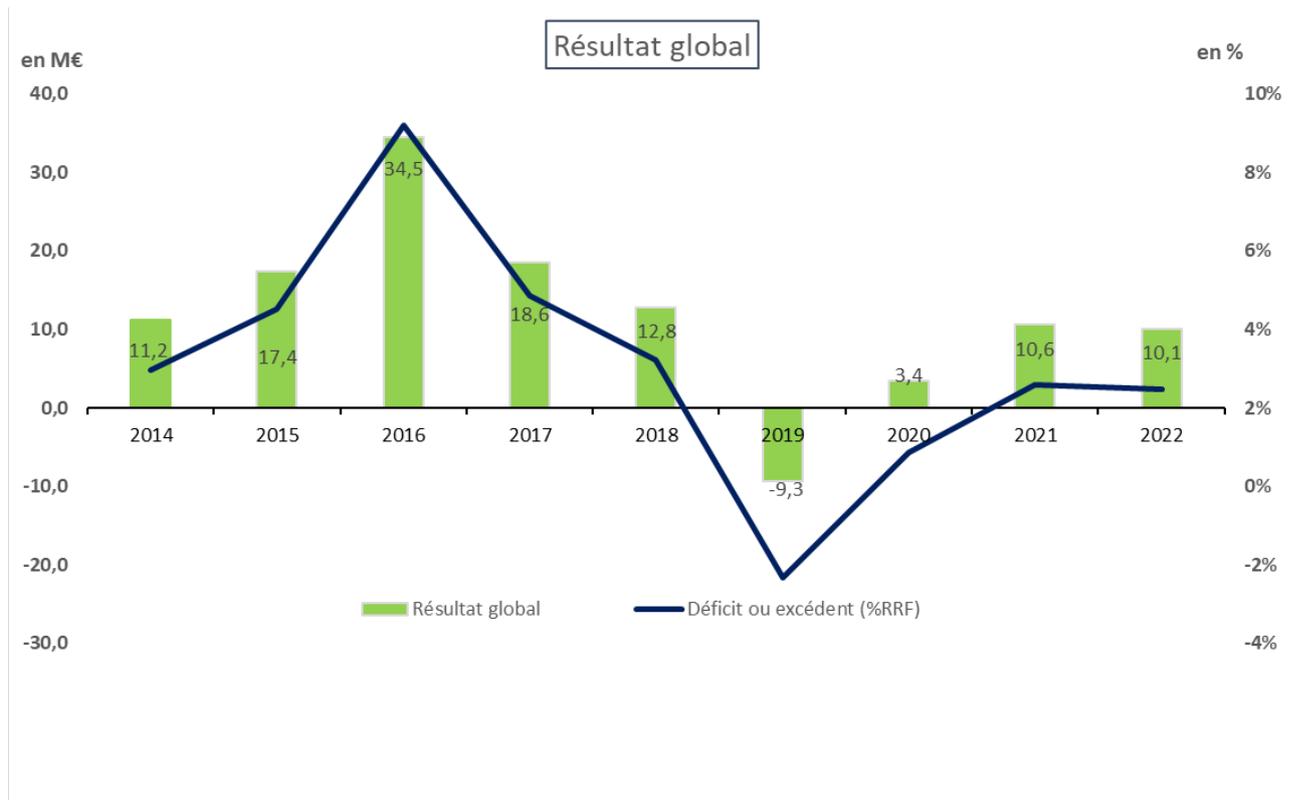
Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute, exprimée en nombre d'années. Elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année.

Au 31 décembre 2022, la capacité de désendettement de la Ville est de 8,1 ans, en deçà des seuils d'alerte. En 2022, la Ville a mobilisé 55 M€ d'emprunts nouveaux pour financer l'investissement, mais remboursant dans le même temps 25 M€ de capital, amenant à un encours de dette en évolution de +30 M€.



## Les résultats de l'exercice 2022

Le résultat global 2022 hors restes à réaliser s'établit à +13,7 M€, montant issu d'un résultat de fonctionnement de 27,6 M€ et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 13,9 M€ (voir détails ci-après). En incluant les restes à réaliser, le résultat global est de +10,1 M€. Ce résultat excédentaire s'établit à 2,5 % des recettes réelles de fonctionnement.



**VILLE DE STRASBOURG**  
**RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

**BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	454 400 000,00	454 400 000,00
Mandats et titres émis	442 684 306,46	459 662 432,41
<i>Résultat de l'exercice</i>		16 978 125,95
Résultat reporté		10 609 654,25
Total réalisé	442 684 306,46	470 272 086,66
<i>Taux de réalisation</i>	97,42 %	103,49 %
Résultat cumulé		27 587 780,2
Reste à réaliser	0,00	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	200 798 464,86	200 800 000,00
Mandats et titres émis	152 392 024,89	145 576 753,23
<i>Résultat de l'exercice</i>	6 815 271,66	
Résultat reporté	7 089 455,46	
Total réalisé	159 481 480,35	145 576 753,23
<i>Taux de réalisation</i>	79,42 %	72,50 %
Résultat cumulé	13 904 727,12	
Reste à réaliser	3 574 994,79	0,00

L'exercice 2022 est clôturé avec un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 27,6 M€ :

<i>En M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Résultat reporté</b>	0	0,5	0	0	2,9	0	0	0	10,6
<b>Résultat de l'exercice</b>	19,8	30,6	28	27	33	29,2	25,1	21,8	17
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	19,8	31,1	28	27	35,8	29,2	25,1	21,8	27,6

La section d'investissement présente un besoin de financement de 13,9 M€. Ce résultat découle :

- de dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 152,4 M€, avec un taux de réalisation de 79,4 % de la prévision budgétaire,
- de recettes d'investissement s'élevant à 145,6 M€,
- d'un résultat reporté de -7,1 M€.

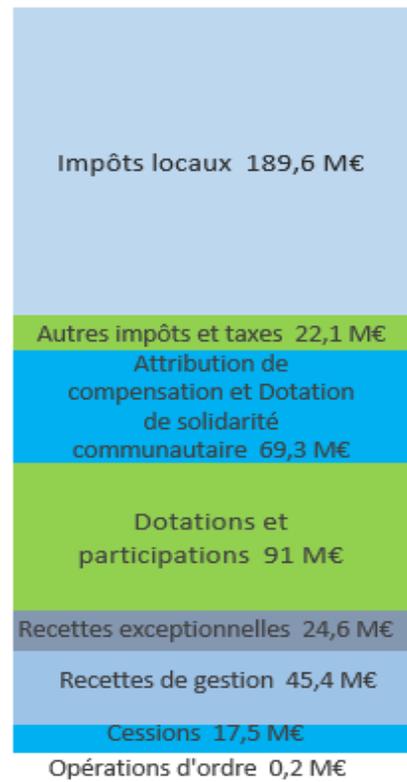
<i>En M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2020	2021	2022
<b>Résultat reporté</b>	-47,3	-8,6	-13,4	6,6	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2	-7,1
<b>Résultat de l'exercice</b>	38,7	-4,8	20	-12,7	-13,4	-15,8	18,1	10,1	-6,8
<b>Résultat d'investissement</b>	-8,6	-13,4	6,6	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2	-7,1	-13,9

## **II. LES COMPTES 2022**

### FONCTIONNEMENT

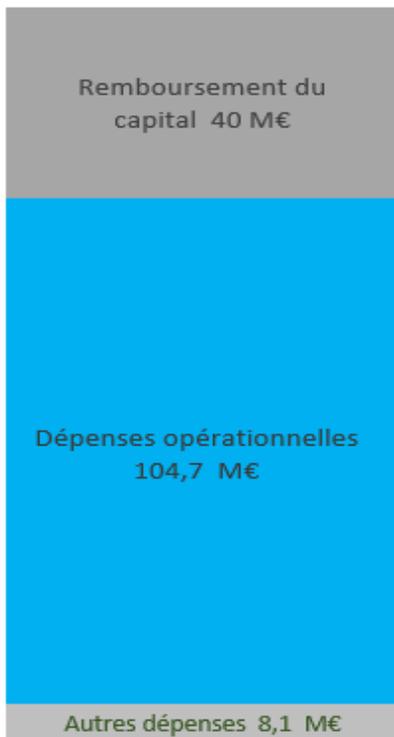


dépenses

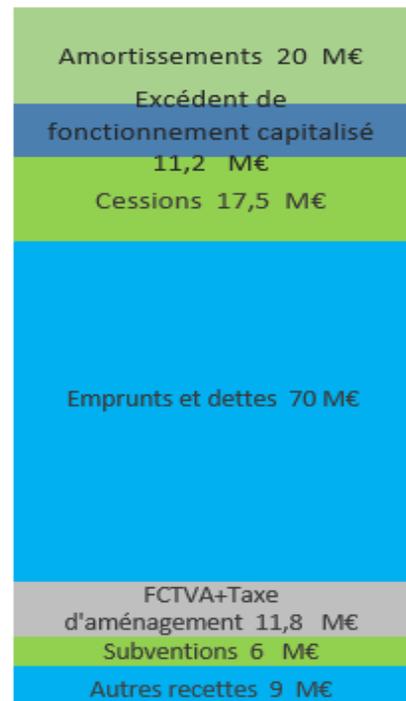


recettes

### INVESTISSEMENT



dépenses



recettes

# Le fonctionnement

## 1. Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		PREVISIONS	REALISATIONS	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>100 692 018</b>	<b>94 086 986</b>	<b>93,44%</b>
>	Achats et variation de stocks	31 747 468	30 486 535	96,03%
	* Energie	16 456 674	16 165 799	98,23%
	* Eau	1 182 653	1 180 325	99,80%
	* Fournitures	5 163 886	4 347 117	84,18%
	* Restauration scolaire	7 966 110	7 882 009	98,94%
	* Autres	978 145	911 284	93,16%
>	Autres charges et charges externes	64 731 149	59 629 902	92,12%
	* Entretien	10 990 421	9 732 172	88,55%
	* Services extérieurs (hors entretien)	11 742 724	10 912 777	92,93%
	* Autres services extérieurs	41 998 004	38 984 953	92,83%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	11 721 288	11 721 288	100,00%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 213 336	3 970 549	94,24%
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>213 846 912</b>	<b>207 651 858</b>	<b>97,10%</b>
>	Remboursement à l'Eurométropole des dépenses de personnel Ville	209 670 000	203 908 619	97,25%
>	Dépenses du personnel propres à la Ville	2 583 819	2 151 562	83,27%
	Remboursement de l'Eurométropole (Pensions de droit local)	-750 000	-462 958	61,73%
>	Personnel extérieur à la Ville	1 575 993	1 575 993	100,00%
>	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	17 100	15 685	91,73%
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>78 959 450</b>	<b>77 145 142</b>	<b>97,70%</b>
>	Subventions	49 736 284	48 115 260	96,74%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	2 671 634	2 626 607	98,31%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	47 064 651	45 488 653	96,65%
>	Autres charges de gestion courante	29 223 165	29 029 882	99,34%
	~ Opéra du Rhin	7 109 319	7 109 319	100,00%
	~ EPCC HEAR	5 600 000	5 600 000	100,00%
	~ Education	2 680 670	2 679 519	99,96%
	~ Orchestre philharmonique	9 900 000	9 900 000	100,00%
	~ Bains municipaux	1 661 500	1 661 495	100,00%
	~ Autres	2 271 676	2 079 549	91,54%
<b>4</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>343 000</b>	<b>260 490</b>	<b>75,94%</b>
<b>5</b>	<b>Charges financières</b>	<b>2 500 500</b>	<b>2 429 845</b>	<b>97,17%</b>
>	Intérêts des emprunts et dettes	2 490 000	2 424 048	97,35%
>	Autres charges financières	10 500	5 797	55,21%
<b>6</b>	<b>Charges exceptionnelles (hors cessions)</b>	<b>3 008 014</b>	<b>2 562 940</b>	<b>85,20%</b>
>	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	9 201	6 909	75,09%
>	Secours et dot	1 816 718	1 558 182	85,77%
>	Bourses et prix	89 927	78 340	87,12%
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	457 312	374 734	81,94%
>	Autres charges exceptionnelles	634 857	544 776	85,81%
<b>7</b>	<b>Cessions</b>		<b>17 542 544</b>	
<b>8</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>19 955 136</b>	<b>19 955 136</b>	<b>100,00%</b>
<b>9</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>412 571</b>	<b>403 449</b>	<b>97,79%</b>
<b>10</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>182 400</b>		
<b>11</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>34 500 000</b>	<b>20 645 916</b>	<b>59,84%</b>
>	Amortissements	20 300 000	20 298 675	99,99%
>	Amortissements des charges à répartir	400 000	347 241	86,81%
>	Virement à la section d'investissement	13 800 000	0	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>454 400 000</b>	<b>442 684 306</b>	<b>97,42%</b>

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **442,7 M€ en 2022**. Leur taux de réalisation est de 97,4 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) est de 96,3 %, ce qui représente 404,5 M€.

Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année N-1, du réalisé chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2022 par rapport à 2021.

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution
1	Charges de gestion générale	88 499 409	94 086 986	6,31%
>	Achats et variation de stocks	25 409 924	30 486 535	19,98%
	* Energie	11 700 070	16 165 799	38,17%
	* Eau	1 102 210	1 180 325	7,09%
	* Fournitures	4 982 404	4 347 117	-12,75%
	* Restauration scolaire	6 902 195	7 882 009	14,20%
	* Autres	723 045	911 284	26,03%
>	Autres charges et charges externes	59 907 704	59 629 902	-0,46%
	* Entretien	9 837 418	9 732 172	-1,07%
	* Services extérieurs (Hors entretien)	10 714 674	10 912 777	1,85%
	* Autres services extérieurs	39 355 611	38 984 953	-0,94%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	12 363 591	11 721 288	-5,20%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 181 782	3 970 549	24,79%
2	Charges de personnel	200 979 172	207 651 858	3,32%
>	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	197 219 309	203 908 619	3,39%
>	Dépenses du personnel propres à la Ville	2 179 641	2 151 562	-1,29%
	Remboursement de l'EMS (Pensions de droit local)	-644 219	-462 958	-28,14%
>	Personnel extérieur à la Ville	1 569 288	1 575 993	0,43%
>	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	10 934	15 685	43,45%
3	Autres charges de gestion courante	73 957 634	77 145 142	4,31%
>	Subventions	47 635 370	48 115 260	1,01%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 674 733	2 626 607	-28,52%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	43 960 637	45 488 653	3,48%
>	Autres charges de gestion courante	26 322 264	29 029 882	10,29%
	~ Opéra du Rhin	7 109 319	7 109 319	0,00%
	~ EPCC HEAR	5 600 000	5 600 000	0,00%
	~ Education	2 566 173	2 679 519	4,42%
	~ Orchestre Philharmonique	8 712 000	9 900 000	13,64%
	~ Bains municipaux	265 591	1 661 495	525,58%
	~ Autres	2 069 181	2 079 549	0,50%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	236 979	260 490	9,92%
5	Charges financières	2 190 136	2 429 845	10,94%
>	Intérêts des emprunts et dettes	2 180 138	2 424 048	11,19%
>	Autres charges financières	9 997	5 797	-42,01%
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	4 475 275	2 562 940	-42,73%
>	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	36 201	6 909	-80,91%
>	Secours et dot	1 745 746	1 558 182	-10,74%
>	Bourses et prix	64 500	78 340	21,46%
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	372 808	374 734	0,52%
>	Autres charges exceptionnelles	2 256 021	544 776	-75,85%
7	Cessions	2 891 840	17 542 544	506,62%
8	Dotations aux provisions	1 862 779	19 955 136	971,26%
9	Atténuation de produits	504 207	403 449	-19,98%
10	Amortissements	18 983 571	20 298 675	6,93%
11	Amortissements des charges à répartir	347 241	347 241	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		394 928 242	442 684 306	12,09%

## Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (figurant au chapitre globalisé 011), financent le fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie (crèches, bibliothèques, musées, etc.) ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés. Ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes payés par la Ville.

Les charges de gestion générale s'élèvent à **94,1 M€** et connaissent une hausse (+5,6 M€) par rapport à 2021,

principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie et au contexte inflationniste actuel. Les variations les plus notables sont ainsi les suivantes :

- +4,5 M€ sur les dépenses d'énergie,
- +1 M€ sur la restauration scolaire.

Le remboursement des frais généraux de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour 11,7 M€ (-0,7 M€) a, tout comme le remboursement des dépenses de personnel, fait l'objet d'une validation par la Commission mixte paritaire du 26 janvier 2023.

## Les charges de personnel

En vertu de la convention du 3 mars 1972, l'Eurométropole de Strasbourg assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal et communautaire et prend à sa charge la totalité de ses rémunérations.

La Ville assure le remboursement de sa quote-part, calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux entités publiques validées par la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole de Strasbourg qui s'est réunie le 26 janvier 2023.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part, qui représente un montant de 0,5 M€ en 2022.

Les dépenses de personnel de la Ville s'élèvent ainsi à 207,7 M€ dont 203,9 M€ de reversement à l'Eurométropole de Strasbourg au titre de l'exercice 2022. Ce reversement est en augmentation de

+6,7 M€ (+3,4 %) par rapport à l'exercice 2021, notamment suite à la hausse de 3,5 % du point d'indice à compter de juillet 2022 et de la mise en œuvre du Ségur de la santé. Ainsi, compte tenu du poids majoritaire des mesures nationales dans l'augmentation de notre masse salariale (2 % parmi les 3,4 %), notre collectivité démontre une nouvelle fois sa capacité à porter une politique RH forte et sa qualité de gestion de sa masse salariale.

Pour l'année 2022, le pourcentage de répartition Ville - Eurométropole des dépenses de personnel à la charge de la Ville de Strasbourg et de ses organismes rattachés (Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles) est de 58,88 % (59,05 % en 2021). Ce pourcentage est appliqué au total des salaires, charges et primes de fin d'année versés aux agents ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel. Ce pourcentage a fait l'objet d'un contrôle exercé par la Commission mixte paritaire.

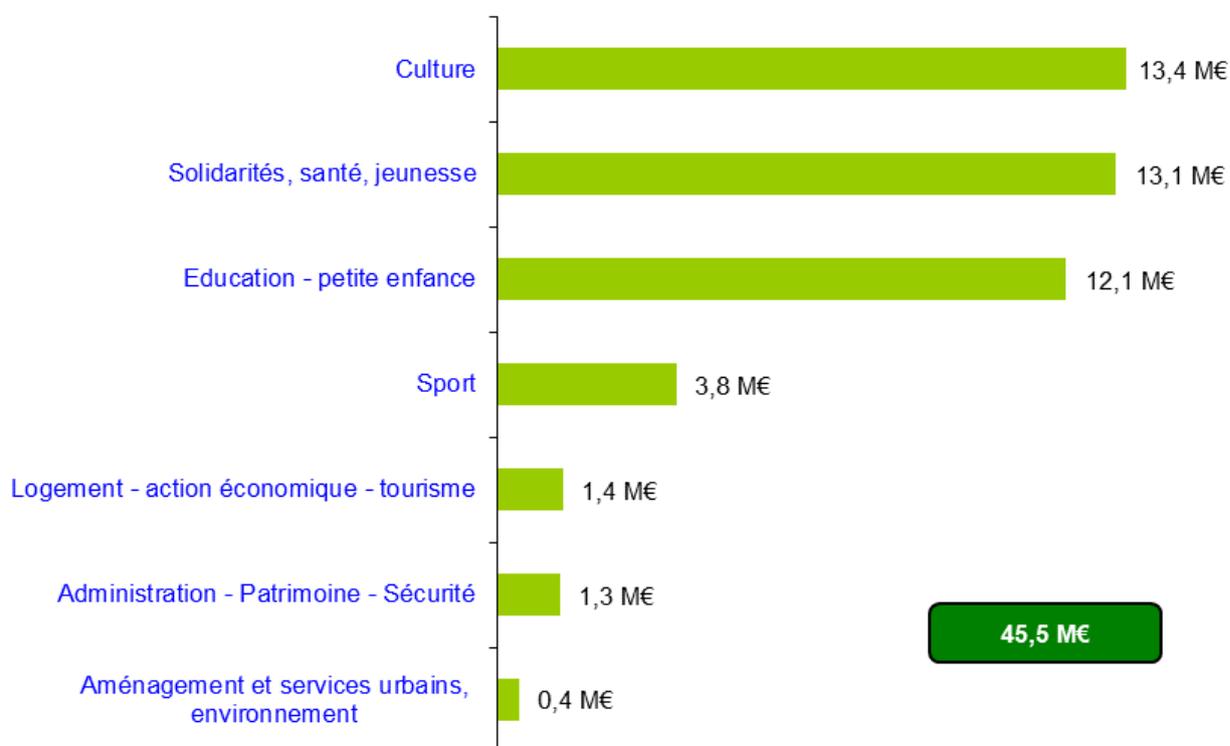
## Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 4,3 % (+3,2 M€). Ce poste intègre majoritairement les subventions (48,1 M€) et les contributions à différents organismes (27 M€).

### Les subventions

À hauteur de **48,1 M€** et en hausse de 1 % par rapport à 2021, elles concernent les subventions de fonctionnement versées aux associations ou aux organismes de droit public (CCAS et OND notamment).

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématiques des subventions au seul secteur associatif pour un montant total de 45,5 M€ :



*L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de la Ville en 2022.*

## Les contributions et participations

Les **27 M€** mandatés sur ce poste en 2022 sont notamment constitués de :

- la contribution à l'Orchestre philharmonique pour 9,9 M€ (en hausse de 1,2 M€) ;
- la contribution de 7,1 M€ à l'Opéra du Rhin (inchangée) ;
- la contribution à la HEAR pour un montant de 5,6 M€ (inchangée) ;

- les contributions aux écoles sous contrat pour 2,7 M€ (en hausse de 0,1 M€) ;
- la contribution aux Bains municipaux pour 1,7 M€ (en hausse de 1,4 M€).

Le niveau global des participations augmente ainsi de 2,7 M€ par rapport à 2021.

## Les charges financières

D'un montant de **2,4 M€** en 2022, les charges financières sont composées des intérêts des emprunts et dettes payés au cours de l'exercice, des intérêts des emprunts et dettes courus non échus (ICNE), et de frais financiers divers.

S'agissant de la dette, son encours à la Ville de Strasbourg s'élevait au 31 décembre 2022 à 304 M€. Les annuités résultant de cet encours se sont élevées à 27 M€, dont 2,4 M€ d'intérêts des emprunts.

Ce dernier chiffre correspond à la somme des intérêts dus au titre des emprunts (2,4 M€) et des lignes de trésorerie, et du montant de la variation (66 k€) des ICNE.

Le traitement des ICNE est identique à celui des autres charges rattachées. Le montant figurant au compte 66112 résulte de la contraction entre le montant des ICNE 2022 (0,13 M€) et l'annulation du rattachement des ICNE 2021 (-0,06 M€).

*Un chapitre spécifique est consacré à la gestion de la dette (voir page 49 et suivantes).*

## Les charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles en 2022 est de **2,6 M€** contre 4,5 M€ en 2021.

On retrouve principalement dans ce poste de dépenses :

- l'aide sociale du régime local (1,6 M€) bénéficiant majoritairement à des personnes isolées, avec ou sans enfants,
- des indemnités aux délégataires de parkings à hauteur de 0,4 M€ suite à la crise sanitaire,
- les titres annulés sur exercices antérieurs (comptes 673), pour 0,4 M€. Il s'agit d'écritures de régularisation, portant sur des titres émis lors d'exercices antérieurs ; l'annulation de la recette s'effectue ainsi par la comptabilisation d'une dépense,
- les bourses et prix pour 80 k€.

## Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions, destinées à couvrir un risque futur, constituent une opération d'ordre semi-budgétaire, ne comprenant que l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

Des provisions pour risques et charges ont été constituées en 2022 à hauteur de 20 M€, correspondant :

- pour 9,3 M€, à une provision pour contentieux concernant la cession de l'hôtel Mercure Wacken,
- pour 9,3 M€, à une provision couvrant le risque financier lié à un pic du coût de l'énergie,
- pour 1,2 M€, aux éventuelles dépenses concernant les neuf fondations gérées par la Ville de Strasbourg,
- pour 0,2 M€ à des provisions pour créances douteuses.

## Les dépenses imprévues

Les dépenses imprévues (chapitre 022) inscrites à hauteur de 13,8 M€, ne donnent lieu à aucune exécution mais permettent d'abonder toutes les autres natures budgétaires, quel que soit leur chapitre de vote, afin de faire face à des dépenses qui ne pourraient pas être anticipées et couvertes par les inscriptions budgétaires.

Ce type de virement s'apparente à une décision budgétaire et à ce titre, il est soumis au contrôle de légalité pour son exécution et doit faire l'objet d'une information *a posteriori* en Conseil municipal. Au cours de l'exercice 2022, aucun virement provenant du chapitre des dépenses imprévues n'a été effectué.

## Le financement de la section d'investissement – opérations d'ordre

### Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées de :

#### - l'amortissement des immobilisations (20,3 M€).

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 11,6 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées depuis 2006 pour 8,7 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables.

L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût, tout en

assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de leur période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

#### - l'amortissement (0,3 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, à répartir sur 5 ans.

### **La comptabilisation des immobilisations cédées**

---

Afin de comptabiliser les recettes des cessions d'immobilisations et de sortir les biens cédés de l'actif, des opérations d'ordre sont passées pour comptabiliser les valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisations en fonctionnement. En 2022, ces cessions ont représenté **17,5 M€**

### **Le virement à la section d'investissement**

---

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement complémentaire dégagé au titre de l'exercice considéré. Inscrit pour un montant total de 13,8 M€, il s'agit d'une prévision, qui ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

## 2. Les recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	NATURE DES RECETTES	PREVISION	REALISATION	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	28 735 694	29 013 550	100,97%
	> Coupes de bois et produits forestiers	507 732	604 177	119,00%
	> Concession et redevances funéraires	915 000	1 051 589	114,93%
	> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 044 163	3 427 564	112,59%
	> Locations de droit de chasse et de pêche	60 000	58 634	97,72%
	> Redevances de stationnement	10 990 949	11 049 663	100,53%
	> Autres redevances et recettes diverses	523 850	562 511	107,38%
	> Redevances et droits des services à caractère culturel	1 890 600	2 011 579	106,40%
	> Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	9 115 000	8 991 834	98,65%
	> Autres prestations de services	306 000	363 500	118,79%
	> Locations diverses (autres qu'immeubles)	28 000	15 344	54,80%
	> Mise à disposition de personnel facturée	790 200	481 689	60,96%
	> Remboursement de frais	358 100	192 542	53,77%
	> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	206 100	202 923	98,46%
2	Impôts et taxes	281 649 020	280 942 033	99,75%
	> Ressources fiscales	191 000 000	189 570 742	99,25%
	> Fiscalité reversée	69 290 720	69 290 720	100,00%
	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	100,00%
	* Dotation de solidarité communautaire	9 173 268	9 173 268	100,00%
	> Droits de place	1 658 300	1 899 035	114,52%
	> Taxe sur l'électricité	4 550 000	5 112 261	112,36%
	> Taxe locale sur la publicité extérieure	1 000 000	819 359	81,94%
	> Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	14 000 000	14 087 552	100,63%
	> Autres taxes	150 000	162 363	108,24%
3	Dotations et participations	91 998 006	91 001 824	98,92%
	> D.G.F.	47 796 197	47 796 197	100,00%
	> Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 913 572	100,00%
	> FCTVA	200 000	274 266	137,13%
	> Participations	34 299 848	32 851 339	95,78%
	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	13 512 000	13 380 361	99,03%
	> Autres attributions et participations	7 782 389	8 163 642	104,90%
	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	6 979 027	6 996 425	100,25%
	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	100,00%
	* Autres attributions et participations	407 882	771 737	189,21%
	> Autres	6 000	2 808	46,80%
4	Autres produits de gestion courante	13 333 348	12 882 937	96,62%
	> Revenus des immeubles	11 274 408	11 103 546	98,48%
	> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	693 859	646 077	93,11%
	> Produits divers de gestion courante	1 365 081	1 133 314	83,02%
5	Produits financiers	2 137 060	2 159 409	101,05%
	> Produits de participations	2 092 860	2 105 357	100,60%
	> Autres produits financiers	46 000	55 553	120,77%
6	Produits exceptionnels (hors cessions)	24 538 298	24 616 202	100,32%
	> Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 975	93 569	144,01%
	> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	3 080 779	3 094 906	100,46%
	> Autres produits exceptionnels	21 392 544	21 427 727	100,16%
7	Reprises sur amortissements et provisions	205 605	315 990	153,69%
8	Atténuation de charges	1 012 549	1 014 622	100,20%
9	Cessions		17 542 544	
10	Opérations d'ordre de section à section	180 765	173 323	95,88%
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>443 790 346</b>	<b>459 662 432</b>	<b>103,58%</b>

Les titres émis en 2022 s'élèvent à **459,7 M€**, ce qui représente un taux d'exécution de 103,6 % par rapport à la prévision (443,8 M€).

Hors produits de cessions des immobilisations (qui ne donnent pas lieu à une prévision en section de fonctionnement), les recettes s'élèvent à **442,1 M€**, soit un **taux d'exécution de 99,6 %** (pour mémoire, il était de 101,5 % au CA 2021).

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES RECETTES		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	24 732 542	29 013 550	17,31%
>	Coupes de bois et produits forestiers	342 146	604 177	76,58%
>	Concession et redevances funéraires	980 703	1 051 589	7,23%
>	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 010 797	3 427 564	239,10%
>	Locations de droit de chasse et de pêche	60 274	58 634	-2,72%
>	redevances de stationnement	10 888 237,3	11 049 663	1,48%
>	Autres redevances et recettes diverses	309 277	562 511	81,88%
>	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 360 735	2 011 579	47,83%
>	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	8 480 483	8 991 834	6,03%
>	Autres prestations de services	300 663	363 500	20,90%
>	Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 532	15 344	-21,44%
>	Mise à disposition de personnel facturée	685 491	481 689	-29,73%
>	Remboursement de frais	125 923	192 542	52,90%
>	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	168 280	202 923	20,59%
2	Impôts et taxes	275 738 142	280 942 033	1,89%
>	Ressources fiscales	185 068 124	189 570 742	2,43%
>	Fiscalité reversée	69 228 905	69 290 720	0,09%
>	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	0,00%
>	* Dotation de solidarité communautaire	9 111 453	9 173 268	0,68%
>	Droits de place	1 720 066	1 899 035	10,40%
>	Taxe sur l'électricité	4 550 273	5 112 261	12,35%
>	Taxe locale sur la publicité extérieure	990 954	819 359	-17,32%
>	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	14 024 841	14 087 552	0,45%
>	Autres taxes	154 979	162 363	4,76%
3	Dotations et participations	88 179 517	91 001 824	3,20%
>	D.G.F.	46 655 450	47 796 197	2,45%
>	Dotation générale de décentralisation	1 927 182	1 913 572	-0,71%
>	FCTVA	272 716	274 266	0,57%
>	Participations	32 226 323	32 851 339	1,94%
>	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	13 077 884	13 380 361	2,31%
>	Autres attributions et participations	7 092 230	8 163 642	15,11%
>	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	6 294 986	6 996 425	11,14%
>	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	0,00%
>	* Autres attributions et participations	401 764	771 737	92,09%
>	Autres	5 616	2 808	-50,00%
4	Autres produits de gestion courante	13 070 747	12 882 937	-1,44%
>	Revenus des immeubles	11 810 669	11 103 546	-5,99%
>	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	347 953	646 077	85,68%
>	Produits divers de gestion courante	912 125	1 133 314	24,25%
5	Produits financiers	3 029 993	2 159 409	-28,73%
>	Produits de participations	3 016 729	2 105 357	-30,21%
>	Autres produits financiers	13 265	55 553	318,80%
6	Produits exceptionnels (Hors cessions)	3 879 190	24 616 202	534,57%
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 478	93 569	467,83%
>	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	2 294 426	3 094 906	34,89%
>	Autres produits exceptionnels	1 568 285	21 427 727	1 266,32%
7	Reprises sur amortissements et provisions	723 769	315 990	-56,34%
8	Atténuation de charges	1 020 151	1 014 622	-0,54%
9	Cessions	2 891 840	17 542 544	506,62%
10	Opération d'ordre de section à section	6 454	173 323	2 585,57%
Total des recettes de fonctionnement		413 272 344	459 662 432	11,23%

## Les produits d'exploitation

Ces recettes sont constituées de la vente de produits ou de services aux usagers, ainsi que des autres produits de gestion courante. Elles connaissent une hausse de 17,3 % pour se monter à **41,9 M€**. Pour mémoire, elles se montaient en 2019 à 46,6 M€.

### Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine représentent un montant de **29 M€** soit :

➤ 11 M€ de redevances de stationnement, en hausse de 0,2 M€. Elles incluent le montant relatif aux forfaits post-stationnement pour 0,9 M€.

➤ 9 M€ correspondant aux contributions des familles des élèves bénéficiant des prestations de restauration scolaire et des accueils périscolaires, aux prestations d'enseignement (droits d'inscription et d'écologie auprès de l'École de danse, du Conservatoire de musique) et aux droits de garderie (jardins d'enfants, crèches). Ces recettes augmentent de 6 % par rapport à l'année 2021, tout en restant inférieures de 2,7 % à celles de 2019, dans un contexte de gel des tarifs de la restauration scolaire.

➤ 6,5 M€ principalement issus de l'utilisation du domaine de la Ville de Strasbourg (droits de stationnement et d'occupation sur la voie publique pour 3,4 M€, redevances funéraires pour 1 M€,

etc...), ainsi que des ventes de bois (0,3 M€) et les droits d'enseignes (0,4 M€) ;

➤ 2 M€ correspondant à des prestations à caractère culturel (abonnements aux médiathèques municipales, droits d'entrée dans les musées, etc..). Ce montant est en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2021, dans une logique de reprise de l'activité post-crise sanitaire.

➤ 0,5 M€ correspondant essentiellement au remboursement par l'Eurométropole de Strasbourg de la quote-part des frais de pension de droit local : en effet, la Ville prend en charge directement les pensions des agents retraités entrés au service de la collectivité avant 1953, qui dépendent encore du système de droit local. Certains des agents recrutés à l'origine par la Ville et aujourd'hui à la retraite ayant fait une partie de leur carrière à la Communauté urbaine de Strasbourg, la Ville refacture partiellement à l'Eurométropole les pensions qu'elle verse à ces agents ou leurs ayants droit.

### Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent un montant de **12,9 M€** et sont constitués principalement des loyers des immeubles à 11,1 M€.

## Les impôts et taxes

### Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

Depuis la suppression en 2021 de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les recettes fiscales pour lesquelles la Ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux sont les suivantes :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties, incluant désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (assortie d'un coefficient correcteur) ;
- la taxe sur les propriétés non bâties.

Les mécanismes de solidarité communautaire, mis en place lors de l'instauration de la TPU, sont maintenus au travers de :

- l'attribution de compensation, modifiée uniquement en cas de transfert de compétences. Strasbourg a ainsi touché en 2022 une attribution de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de 60,12 M€ (inchangée depuis 2017).
- la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 9,17 M€ pour la Ville de Strasbourg (contre 9,11 M€ en 2021).

Concernant les impôts ménages perçus par la Ville de Strasbourg, les tableaux ci-après reprennent les trois taxes directes locales (données en millions d'euros).

Les bases d'imposition réelles et définitives sur lesquelles sont assis les impôts locaux évoluent comme suit :

Années	Taxe d'habitation	Foncier-Bâti	Foncier non bâti	Somme des bases	Variation
2014	269,04	361,68	0,77	631,49	0,71%
2015	296,90	364,96	0,74	662,60	4,93%
2016	296,42	369,41	0,72	666,55	0,60%
2017	298,26	373,85	0,75	672,86	0,95%
2018	303,82	381,87	0,83	686,52	2,03%
2019	314,25	393,20	0,69	708,14	3,15%
2020	324,99	400,35	0,66	726,00	2,52%
2021	17,60	386,00	0,66	404,26	-44,32%
2022	16,06	397,24	0,76	414,06	2,42%

Source : État 1288 M

L'évolution des bases d'imposition en 2022 a été impactée par les facteurs suivants :

- **les dispositifs législatifs** relatifs à la fixation du coefficient de variation forfaitaire des bases (+3,4 % en 2022) ou à des exonérations compensées par ailleurs ;
- **l'évolution de la matière imposable**, liée au développement urbanistique strasbourgeois.

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil municipal, en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Les taux 2022 sont restés stables.

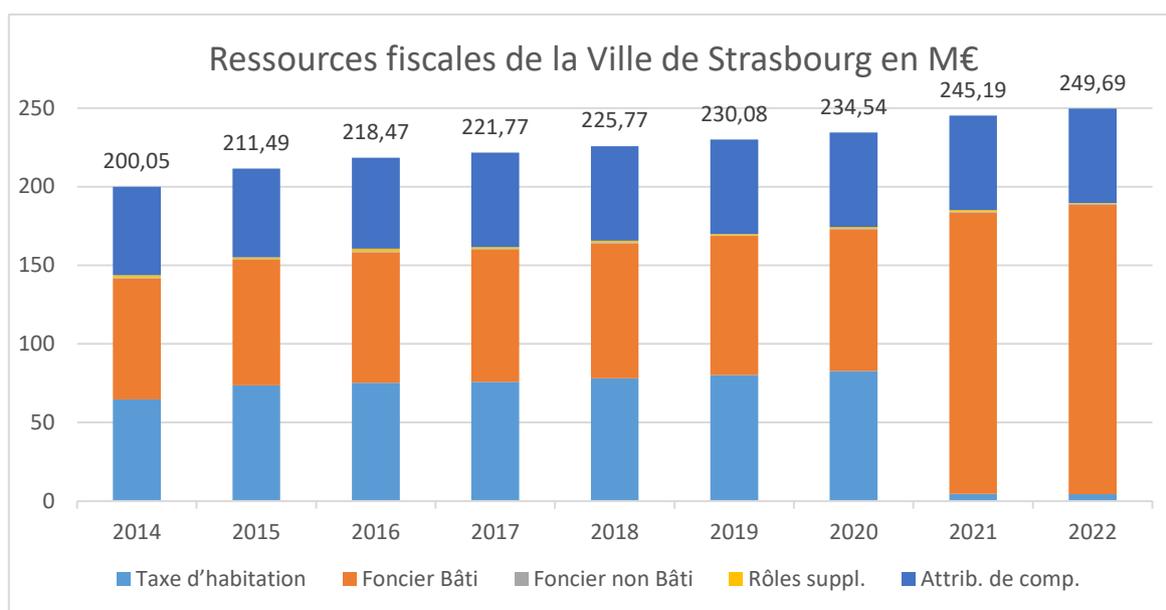
#### Taux d'imposition des trois taxes directes locales :

Années	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2014	24,06%	21,30%	68,69%
2015	24,78%	21,94%	70,75%
2016	25,40%	22,49%	72,52%
2017	25,40%	22,49%	72,52%
2018	25,40%	22,49%	72,52%
2019	25,40%	22,49%	72,52%
2020	25,40%	22,49%	72,52%
2021	25,40%	37,44%	72,52%
2022	25,40%	37,44%	72,52%

Les produits en résultant sont détaillés dans le tableau ci-après. Le montant du foncier bâti inclut le versement au titre du coefficient correcteur (+35,22 M€) destiné à compenser le différentiel entre la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département du Bas-Rhin.

#### Produit des taxes directes locales, de l'attribution de compensation et des rôles supplémentaires

Années	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Rôles suppl.	Attrib. de comp.	Somme	Variation
2014	64,73	77,04	0,53	1,42	56,33	200,05	0,91%
2015	73,57	80,07	0,52	1,00	56,33	211,49	5,72%
2016	75,29	83,08	0,52	1,64	57,94	218,47	3,30%
2017	75,82	84,16	0,54	1,13	60,12	221,77	1,51%
2018	78,10	85,86	0,61	1,08	60,12	225,77	1,80%
2019	80,15	88,46	0,50	0,85	60,12	230,08	1,91%
2020	82,87	90,14	0,48	0,93	60,12	234,54	1,94%
2021	4,50	179,10	0,48	0,99	60,12	245,19	4,54%
2022	4,30	184,34	0,56	0,37	60,12	249,69	1,84%



### Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de 22,1 M€. Il comprend, entre autres, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 14,1 M€, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 5,1 M€ et les droits de place pour 1,9 M€. Le solde, d'un montant d'1 M€, comprend notamment la taxe sur les pylônes (0,2 M€), et la taxe locale sur la publicité extérieure (0,8 M€).

#### Historique des taxes indirectes et autres impôts (en M€) :

Années	Taxe additionnelle aux droits de mutation DMTO	TCCFE	Droits de place	Autres impôts
2015	7,73	3,27	1,34	1,17
2016	8,17	4,65	1,51	1,31
2017	11,5	4,7	1,3	1,3
2018	15,3	4,5	1,5	1,2
2019	11,4	3,6	1,7	1,1
2020	11,3	5,7	1,2	1,1
2021	14,0	4,6	1,7	1,1
2022	14,1	5,1	1,9	1,0

## Les dotations et participations

### Les concours de l'État

Les concours de l'État ont été notifiés à hauteur de 49,7 M€ en 2022.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la part la plus importante de ce poste. Avec un montant de 47,8 M€, elle correspond à 10,4 % du total des recettes de la section de fonctionnement, hors résultat antérieur et remboursement des frais de pension. Elle se décompose en une dotation forfaitaire (pour 24,8 M€), la dotation de solidarité urbaine (pour 20,1 M€) et la dotation nationale de péréquation (pour 2,9 M€). Par rapport à l'année 2021, où elle s'élevait à 46,6 M€, la DGF augmente de 1,2 M€, soit +2,6 %, en raison des mécanismes de péréquation au travers de la dotation de solidarité urbaine.

La dotation générale de décentralisation (DGD) s'élève à 1,9 M€.

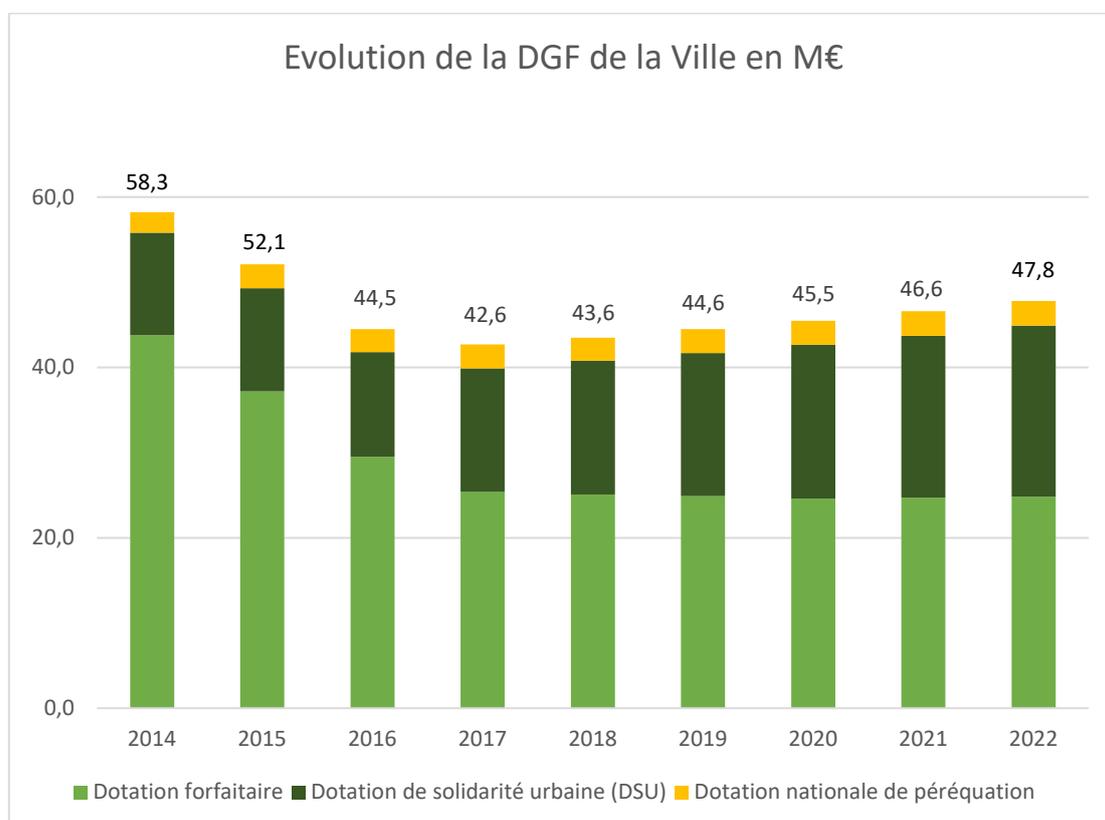
Les compensations de l'État au titre des exonérations en matière d'impôts directs s'élèvent à 7,4 M€, contre 6,6 M€ en 2021.

Enfin, le FCTVA relatif aux dépenses de maintenance s'élève à 0,3 M€.

### Les autres participations

Les recettes de ce poste sont constituées par diverses subventions ou participations pour 35,4 M€, parmi lesquelles on retrouve des participations de divers organismes :

- le remboursement par la Collectivité européenne d'Alsace de la délégation de l'action sociale à la Ville à hauteur de 13,6 M€
- 14,7 M€ versés par la Caisse d'allocations familiales pour le fonctionnement d'équipements dédiés à la petite enfance.
- de l'Eurométropole pour un montant total de 3,2 M€ concernant des fonds de concours (notamment 2,4 M€ pour le fonctionnement du Conservatoire).
- de diverses institutions pour le financement de politiques éducatives, culturelles et de santé (1,2 M€).



## Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **2,2 M€ en baisse de 0,8 M€**

Il s'agit principalement de produits de participations, c'est à dire de revenus perçus au titre des dividendes, de Réseau gaz de Strasbourg (1,9 M€) et de la SERS (0,2 M€).

## Les cessions

Les cessions ont été réalisées à hauteur de **17,5 M€** On y retrouve notamment :

- la cession des terrains des hôtels Mercure Sofitel et Wacken pour 7,9 M€,
- la cession d'un bâtiment rue du Doubs à la CARSAT pour 4,2 M€,
- la cession de volumes immobiliers rue du 22 novembre pour 2,4 M€.

## Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors cessions) ont été réalisés à hauteur de **24,6 M€** en forte augmentation (+20,7 M€), du fait de la comptabilisation pour 20,9 M€ des recettes correspondant à la différence entre la valeur des terrains et celle des bâtiments des hôtels Mercure (la Ville n'ayant pas à intégrer les hôtels dans son actif avant la cession).

## Les reprises sur amortissements et provisions

On retrouve dans ces produits, s'élevant à 0,3 M€ pour 2022, les reprises de provisions pour charges des 9 fondations gérées par la Ville de Strasbourg.

## L'investissement

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des dépenses et des recettes inscrites au budget d'investissement 2022, par chapitre et en distinguant les opérations réelles des opérations d'ordre :

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>184 320 080,18</b>	<b>152 081 440,62</b>	<b>150 000 844,98</b>	<b>100 161 947,36</b>
	<b>Crédits d'équipement</b>	<b>136 325 636,65</b>	<b>104 730 275,09</b>	<b>214 338,67</b>	<b>437 651,45</b>
20	Immobilisations incorporelles	1 286 609,28	374 709,31	-	-
21	Immobilisations corporelles	32 329 448,80	22 003 434,45	20 000,00	-
23	Immobilisations en cours	86 418 204,26	69 247 820,26	4 704,67	342 137,09
204	Subventions d'équipement versées	16 106 058,31	12 997 498,65	-	-
45	Opérations pour le compte de tiers	185 316,00	106 812,42	189 634,00	95 514,36
	<b>Mouvements financiers</b>	<b>40 904 988,07</b>	<b>40 261 710,07</b>	<b>149 786 506,31</b>	<b>99 724 295,91</b>
024	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	20 346 600,00	-
10	Dotations et fonds divers	-	-	11 754 056,00	11 842 973,85
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	-	-	11 171 167,48	11 171 167,48
13	Subventions d'équipement	33 795,27	-	7 529 310,10	6 033 247,86
16	Emprunts et dettes assimilées	39 745 248,00	39 635 461,08	98 384 172,73	70 076 906,72
26	Participations	37 500,00	-	-	-
27	Immobilisations financières	631 248,99	626 248,99	601 200,00	600 000,00
020	Dépenses imprévues	457 195,81	-	-	-
001	Résultat antérieur reporté (pour info)	7 089 455,46	7 089 455,46	-	-
	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>16 479 919,82</b>	<b>7 400 039,73</b>	<b>50 799 155,02</b>	<b>45 414 805,87</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	13 800 000,00	-
040	Opération de transfert entre sections	180 764,80	173 693,35	20 700 000,00	38 188 459,49
041	Opérations patrimoniales	16 299 155,02	7 226 346,38	16 170 864,00	7 226 346,38
45	Opérations pour le compte de tiers	-	-	128 291,02	-
	<b>TOTAL</b>	<b>200 800 000,00</b>	<b>159 481 480,35</b>	<b>200 800 000,00</b>	<b>145 576 753,23</b>
			<b>Soit un besoin de financement de :</b>		<b>13 904 727,12</b>

- **En dépenses**, les réalisations s'élèvent à **159,5 M€** soit un **taux de réalisation de la prévision de 79,4 %**.

S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à 104,7 M€ sur une prévision de 136,3 M€, soit un taux de réalisation de 77 %. Pour mémoire, en 2021 le taux d'exécution des dépenses opérationnelles s'était élevé à 77 % pour un montant de 91,9 M€.

- **En recettes**, abstraction faite des prévisions de virement à la section d'investissement au titre de l'autofinancement complémentaire (13,8 M€) et des produits prévisionnels des cessions d'immobilisations (20,3 M€), qui ne donnent pas lieu à réalisation, les

inscriptions budgétaires s'élèvent à 166,7 M€ et les titres réalisés à 145,6 M€. Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 11,2 M€ représente l'autofinancement de la Ville, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2022.

Le résultat 2022 d'investissement est quant à lui constitué d'un besoin de financement de 13,9 M€.

Le présent chapitre présente une analyse détaillée des dépenses et des recettes exécutées en section d'investissement au cours de l'exercice 2022.

### 3. Les dépenses d'investissement

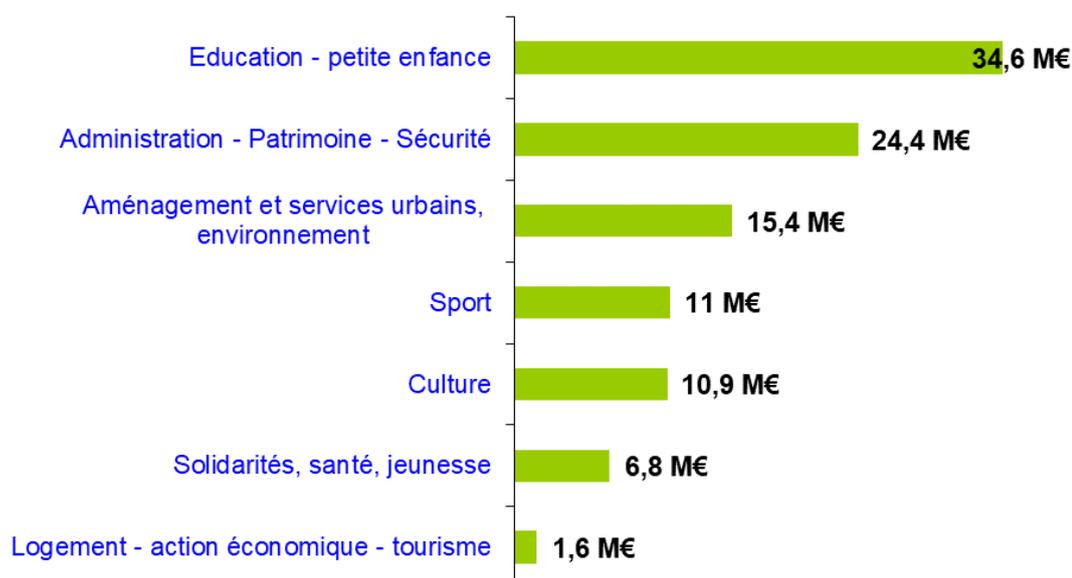
#### Les dépenses réelles

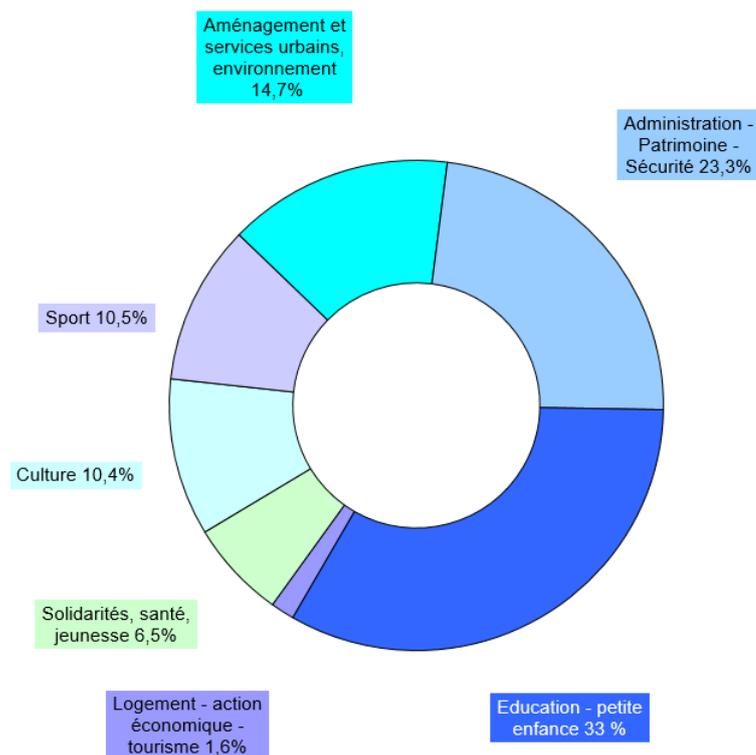
Composées des crédits d'équipement, des mouvements financiers et des dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement 2022 se sont élevées à **152,1 M€**

#### Les dépenses d'investissement opérationnelles

Les dépenses opérationnelles d'équipement représentent **104,7 M€**, soit 68,9 % des dépenses réelles de la section d'investissement, en hausse de 12,8 M€ (+13,9 %) par rapport au montant réalisé en 2021. Rapportées à leur prévision, les dépenses d'investissement opérationnel présentent un taux de réalisation de 77 %.

Ces dépenses peuvent être détaillées par secteur :





### Les secteurs de l'éducation et de la petite enfance à **34,6 M€**

**33 %**

Les montants les plus importants de ce poste de dépenses concernent notamment les nouveaux groupes scolaires Mentelin (5,5 M€) et Meinau (3,9 M€), la restructuration des écoles maternelle et primaire G. Doré (3,1 M€), la rénovation de l'école du Schluthfeld (2,9 M€), le groupe scolaire du Hohberg (2,7 M€), la mise aux normes du groupe scolaire Reuss (1,3 M€), l'école Gutenberg (0,3 M€), et les travaux dans les restaurants scolaires (4,6 M€). Ces travaux ont nécessité l'acquisition de bâtiments modulaires pour 0,8 M€.

D'autre part, 1,9 M€ ont été consacrés à la rénovation thermique, principalement à l'école maternelle de la Meinau.

4,3 M€ ont servi à financer les autres interventions et les petits travaux dans les écoles, 0,6 M€ pour le plan numérique, et 0,5 M€ ont été dépensés pour l'installation de sirènes attentats et de visiophones dans les écoles.

Enfin, 0,9 M€ ont été consacrés aux établissements de la petite enfance, dont 0,4 M€ pour la mise en sécurité.

### Le secteur administration - patrimoine - sécurité à **24,4 M€**

**23,3 %**

On retrouve dans ce secteur le remboursement de dépenses avancées par l'Eurométropole, à savoir l'équipement informatique (5,2 M€) et les travaux sur le site Etoile et le centre administratif (2,9 M€).

En outre, ce poste intègre notamment les travaux sur les bâtiments municipaux (7,9 M€), l'acquisition et la réparation des véhicules et engins (1,7 M€, dont 0,5 M€

pour le nouveau bibliobus), les avances versées à Habitation moderne pour les travaux effectués sur le patrimoine en gestion déléguée (1,4 M€), les travaux sur le patrimoine public (1,2 M€), les travaux sur les lieux et édifices culturels (0,8 M€), les cimetières (0,6 M€), la rénovation énergétique du patrimoine municipal (0,7 M€), et le budget participatif (0,2 M€).

**Le secteur aménagement et services urbains, environnement à 15,4 M€****13,7 %**

Il inclut les opérations d'aménagement portées par la Ville de Strasbourg, pour un montant de **3,7 M€**. Il s'agit notamment :

- de l'aménagement lié à la création du quartier d'affaires au Wacken (2,8 M€),
- de l'aménagement du secteur de la Porte des Romains (0,3 M€),
- de l'aménagement du Port du Rhin (0,3 M€),
- des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux pour 0,2 M€.

Ce poste comprend par ailleurs les travaux sur l'espace public pour les compétences municipales (espaces verts, éclairage) à hauteur de **9,3 M€**, dont notamment :

- la végétalisation/déminéralisation à hauteur de 2,3 M€, dont 1 M€ pour les

cours d'écoles et 0,5 M€ pour l'extension et le renouvellement du patrimoine arboré.

- divers projets d'investissements dans les espaces verts pour 2,7 M€, dont 1,6 M€ d'aménagement et 0,6 M€ de travaux concernant les jardins familiaux et collectifs.
- l'éclairage public (2,4 M€), dont 1,1 M€ de crédits annuels incluant la mise aux normes du patrimoine, et 0,9 M€ d'accompagnement des projets de voirie.
- des travaux dans les quartiers ANRU pour 0,8 M€, principalement à Hautepierre.

Enfin, **2,4 M€** ont été consacrés à des acquisitions foncières.

**Le secteur du sport à 11 M€****10,5 %**

Dans ce domaine, ont notamment été consacrés 3 M€ au gymnase Le Grand à Neudorf, 2,5 M€ aux équipements sportifs relatifs au NPNRU (dont 2 M€ pour la salle de boxe et le gymnase de

Vinci à l'Elsau et le gymnase Canardière pour 0,5 M€), 2 M€ au gymnase de la Robertsau, et 2 M€ aux terrains synthétiques (dont 1,5 M€ pour le complexe sportif Ouest).

**Le secteur de la culture à 10,9 M€****10,4 %**

Les principaux projets financés sur ce poste de dépenses sont les travaux de la partie Haute école des arts du Rhin au sein de la Manufacture (3,4 M€), les travaux sur le site de l'ancienne COOP (2 M€), des travaux à la Cité de la musique et de la danse (0,9 M€), sur le grill technique Pôle Sud (0,7 M€), et la restructuration du musée zoologique (0,2 M€).

0,8 M€ ont été consacrés à l'acquisition et restauration de collections pour les musées.

Le reste des crédits consommés (2,9 M€) a bénéficié au secteur culturel via divers travaux dans les équipements culturels et des acquisitions de matériel.

**Le secteur de la solidarité, santé, jeunesse à 6,8 M€****6,5 %**

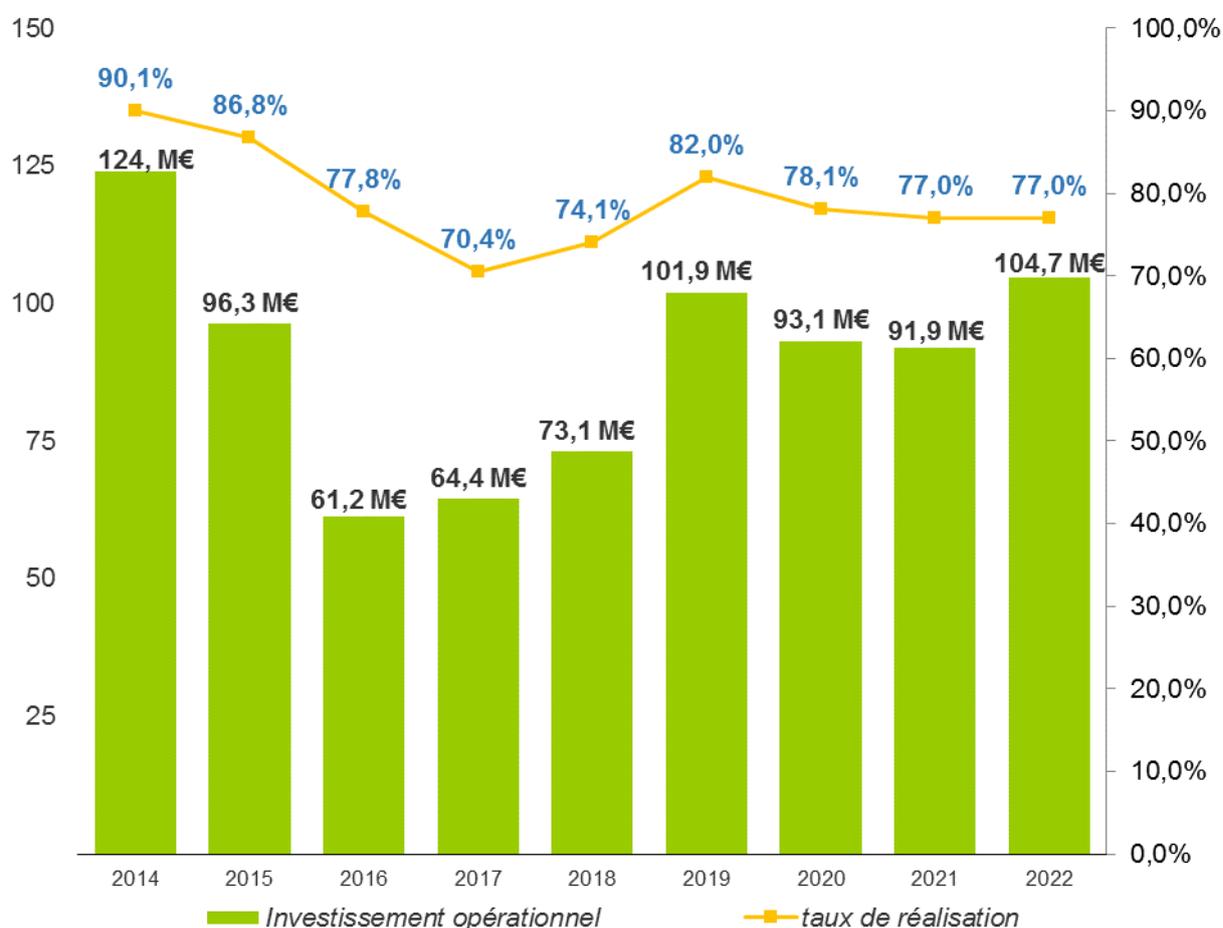
Ce poste comprend principalement la maison du sport santé (2,6 M€), les travaux dans les centres socioculturels (2,1 M€), et

la contribution à la SPL des Deux Rives pour les Bains municipaux (1,1 M€).

**Le secteur logement – action économique - tourisme à 1,6 M€****1,6 %**

Ce poste comprend principalement le versement d'une subvention d'équipement de la Ville à l'Eurométropole pour le parc des expositions (PEX) à hauteur de 1,1 M€, des aides à l'investissement dans le domaine du commerce et de l'artisanat (0,2 M€), et la feuille de route digitale (0,1 M€).

## Évolution des dépenses d'investissement depuis 2014 en M€



### Les dépenses financières

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **40,2 M€** et concernent les emprunts et dettes assimilées du chapitre 16, ainsi que les immobilisations financières du chapitre 27. Un chapitre est consacré à la dette (page 49 et suivantes).

Les mandatements les plus importants concernant les mouvements financiers sont les suivants :

- emprunts et dettes assimilés : les échéances de remboursement en capital des emprunts bancaires contractés par la Ville au cours des exercices précédents, à hauteur de 39,6 M€.

- autres immobilisations financières (0,6 M€) : versement de deux avances budgétaires de 0,3 M€ à la Caisse des écoles et au Crédit municipal.

## Les dépenses imprévues

Inscrites à hauteur de 5 k€, elles ne donnent lieu à aucune exécution mais permettent d'abonder toutes les autres natures budgétaires, quel que soit leur chapitre de vote, afin de faire face à des dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées et couvertes par les inscriptions budgétaires.

Ce type de virement s'apparente à une décision budgétaire et revêt un caractère d'acte réglementaire. A ce titre, il est soumis au contrôle de légalité pour son exécution et doit faire l'objet d'une information, *a posteriori*, au Conseil municipal. Les dépenses imprévues n'ont pas été sollicitées en 2022.

## Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **7,4 M€**, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites opérations patrimoniales, pour 7,2 M€, et les opérations d'ordre de transfert entre sections, pour 2 k€.

Ces opérations, toujours équilibrées en dépenses et en recettes, correspondent à

des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement.

En 2022, les opérations patrimoniales n'ont pratiquement concerné que le remboursement des avances versées dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage et les régularisations comptables des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux.

## 4. Les recettes d'investissement

### Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **100,2 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (11,2 M€), des opérations relatives aux emprunts (70 M€), des subventions diverses reçues (6 M€) et des dotations et fonds divers (11,8 M€).

#### L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **11,2 M€** représentent la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en 2021, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2022.

réalisées en 2020, pour un montant de 10,2 M€.

- la taxe d'aménagement (1,3 M€), perçue sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature et reversée pour moitié par l'Eurométropole à la Ville de Strasbourg pour les opérations réalisées sur le territoire de la ville.

#### Les emprunts et dettes

Des emprunts ont été souscrits à hauteur de 55 M€ en 2022 (la gestion de la dette est détaillée à partir de la page 49).

Par ailleurs, une recette de 15 M€ correspond à la régularisation comptable du tirage d'un emprunt *revolving*.

#### Les subventions d'investissement reçues

La Ville de Strasbourg a perçu en 2022 **6 M€** de subventions en provenance de divers partenaires, soit un taux de réalisation de 80 % de la prévision budgétaire.

#### Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **11,8 M€**, les dotations perçues par la Ville de Strasbourg comprennent notamment :

- Le remboursement du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement

Les principaux partenaires de la Ville sont l'Etat, qui a versé 2 M€ (dont le financement des écoles pour 1,1 M€), la Collectivité européenne d'Alsace (1,4 M€), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (0,9 M€) pour le financement des cours d'écoles, la Région Grand Est (0,7 M€) et la CAF (0,2 M€).

## Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **45,4 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (les opérations patrimoniales) ;
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à réalisation.

### Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

Les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures suivantes :

- Différences sur réalisations d'immobilisations : ces écritures, passées sur les chapitres 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations.

Les 17,5 M€ enregistrés en recettes sont répartis entre la valeur nette comptable des immobilisations cédées (17,4 M€) et les plus-values (138 k€) de cessions d'immeubles.

- Amortissements des immobilisations : les 20,3 M€ représentent l'annuité d'amortissement des biens acquis jusqu'au 31 décembre 2021 (pour 11,6 M€) et l'amortissement des subventions d'investissement versées jusqu'au 31 décembre 2021 (pour 8,7 M€).

- Amortissement des charges 2020 liées à la crise de la COVID-19 pour 0,3 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020.

### Les opérations patrimoniales

Ces opérations correspondent à des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes. Elles se sont élevées en 2022 à **7,2 M€**

### Le virement de la section de fonctionnement

L'inscription budgétaire votée en 2022 pour le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 13,8 M€.

Simple prévision, cette inscription budgétaire ne donne pas lieu à une exécution.

## Analyse ODD et I4CE

### La répartition de dépenses d'équipement par objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>1</sup>. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les objectifs de développement durable » a été publié le 1<sup>er</sup> décembre 2021<sup>2</sup>. Il identifie les questions prioritaires

<sup>1</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

<sup>2</sup> [https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?\\_lg=fr-FR](https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR)

pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonnes pratiques sélectionnée par l'ONU.

**Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire** en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74 % des cibles internationales. Parfois, celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Cette base a ensuite été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires.

- ✓ 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- ✓ 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- ✓ 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- ✓ 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- ✓ 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18<sup>ème</sup> ODD « Accès à la culture » a été créé.

**La cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 97 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions budgétaires, chaque ligne de crédit est reliée à une, deux ou trois cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit budgétaire est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il ne s'agit pas d'une répartition comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la Loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

Le tableau ci-dessous regroupe la section de fonctionnement (hors dépenses finances et ressources humaines) et l'investissement opérationnel par ODD :

ODD	Fonctionnement	%	Investissement	%
01 - Eradication de la pauvreté	8,4 M€	5,2%	1,3 M€	1,3%
02 - Lutte contre la faim	7,6 M€	4,7%	4,8 M€	4,6%
03 - Accès à la santé	4,0 M€	2,4%	5,2 M€	5,0%
04 - Accès à une éducation de qualité	22,3 M€	13,7%	24,8 M€	23,7%
05 - Egalité des sexes	0,7 M€	0,4%	0,3 M€	0,3%
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,2 M€	0,7%	0,0 M€	0,0%
07 - Recours aux énergies renouvelables	16,5 M€	10,1%	2,4 M€	2,3%
08 - Travail décent et croissance économique	6,7 M€	4,1%	6,8 M€	6,5%
09 - Industrie, innovation et infrastructures	4,6 M€	2,8%	10,2 M€	9,7%
10 - Réduction des inégalités	5,4 M€	3,3%	3,1 M€	3,0%
11 - Villes et communautés durables	23,7 M€	14,6%	26,0 M€	24,8%
12 - Etablir des modes de consommation et de production durables	12,8 M€	7,8%	0,2 M€	0,2%
13 - Lutte contre le changement climatique	0,1 M€	0,0%	8,2 M€	7,8%
14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques	0,0 M€	0,0%	0,0 M€	0,0%
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,0 M€	0,6%	0,4 M€	0,4%
16 - Justice et paix	5,3 M€	3,2%	7,2 M€	6,9%
17 - Partenariats pour des objectifs mondiaux	7,3 M€	4,5%	0,0 M€	0,0%
18 - Culture	35,6 M€	21,9%	3,8 M€	3,7%
<b>TOTAL</b>	<b>162,9 M€</b>	<b>100,0%</b>	<b>104,7 M€</b>	<b>100,0%</b>

L'analyse du résultat de cette répartition budgétaire mérite de se faire à l'intérieur des 3 piliers du mandat qui structurent l'action de la collectivité et de l'ensemble des directions. Chaque ODD est relié à un pilier politique au regard de l'organisation interne de mise en œuvre. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la Direction des ressources humaines (administration des ressources humaines et paie) et à la Direction des finances (coordination des opérations comptables, gestion de la dette, de la dette garantie et de trésorerie) n'ont pas été intégrées à l'analyse.

**SOLIDARITÉ, lien social, vie quotidienne**



**DÉMOCRATIE, territoire, Europe**



**TRANSFORMATION écologique et économique**



ODD	Fonctionnement	%	Investissement	%
01 - Eradication de la pauvreté	8,4 M€	5,2%	1,3 M€	1,3%
02 - Lutte contre la faim	7,6 M€	4,7%	4,8 M€	4,6%
03 - Accès à la santé	4,0 M€	2,4%	5,2 M€	5,0%
04 - Accès à une éducation de qualité	22,3 M€	13,7%	24,8 M€	23,7%
05 - Egalité des sexes	0,7 M€	0,4%	0,3 M€	0,3%
10 - Réduction des inégalités	5,4 M€	3,3%	3,1 M€	3,0%
18 - Culture	35,6 M€	21,9%	3,8 M€	3,7%
<b>PILIER SOLIDARITÉ</b>	<b>84,0 M€</b>	<b>51,5%</b>	<b>43,4 M€</b>	<b>41,4%</b>
16 - Justice et paix	5,3 M€	3,2%	7,2 M€	6,9%
17 - Partenariats pour des objectifs mondiaux	7,3 M€	4,5%	0,0 M€	0,0%
<b>PILIER DEMOCRATIE</b>	<b>12,5 M€</b>	<b>7,7%</b>	<b>7,2 M€</b>	<b>6,9%</b>
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,2 M€	0,7%	0,0 M€	0,0%
07 - Recours aux énergies renouvelables	16,5 M€	10,1%	2,4 M€	2,3%
08 - Travail décent et croissance économique	6,7 M€	4,1%	6,8 M€	6,5%
09 - Industrie, innovation et infrastructures	4,6 M€	2,8%	10,2 M€	9,7%
11 - Villes et communautés durables	23,7 M€	14,6%	26,0 M€	24,8%
12 - Etablir des modes de consommation et de production durables	12,8 M€	7,8%	0,2 M€	0,2%
13 - Lutte contre le changement climatique	0,1 M€	0,0%	8,2 M€	7,8%
14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques	0,0 M€	0,0%	0,0 M€	0,0%
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,0 M€	0,6%	0,4 M€	0,4%
<b>PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE</b>	<b>66,4 M€</b>	<b>40,8%</b>	<b>54,1 M€</b>	<b>51,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>162,9 M€</b>	<b>100,0%</b>	<b>104,7 M€</b>	<b>100,0%</b>

### ➤ Pilier Solidarité (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 10 – 18)

#### 1. Fonctionnement

Ce pilier représente **84 M€** soit plus de la moitié des dépenses de fonctionnement répondant à un ODD. La culture apparaît comme l'ODD le plus investi avec 35,6 M€. On retrouve ainsi le fort soutien accordé par la ville aux associations culturelles (10,1 M€) et à l'orchestre philharmonique (9,9 M€), la politique événementielle et d'animation et les expositions des musées. Vient ensuite l'éducation (21,5 M€) avec le soutien au secteur de la petite enfance (11,4 M€) et à la Haute école des arts du Rhin (4,2 M€). Viennent enfin les actions de solidarité (ODD 1, 2 et 10) représentant 16 M€ où l'on peut noter la restauration scolaire (6,5 M€) ou encore la politique de lutte contre l'exclusion (2,7 M€).

#### 2. Investissement

Le pilier Solidarité représente **43,4 M€**, soit un tiers des dépenses d'investissement opérationnel. L'ODD 4 « Accès à une éducation de qualité » y tient la première place avec 24,8 M€, correspondant notamment à la construction des nouveaux groupes scolaires Meinau et Mentelin ainsi que l'extension de l'école primaire Gustave Doré. On retrouve ensuite l'ODD 3 « Accès à la santé » (5,2 M€) avec la maison du Sport santé et l'ODD 2 « Lutte contre la faim » (4,8 M€) avec les travaux dans les cantines des écoles Erckmann Chatrian et Finkwiller.

### ➤ Pilier Démocratie, territoire et Europe (ODD 16 et 17)

#### 1. Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **12,5 M€** en fonctionnement, soit 7,7 % des crédits mandatés. L'ODD 17 « Partenariats pour des objectifs mondiaux » prend en compte le développement des politiques de jeunesse et d'éducation populaire (6,2 M€).

## 2. Fonctionnement

Ce pilier rassemble **7,2 M€**, soit 6,9 % de l'investissement opérationnel. Ces sommes sont entièrement fléchées vers l'ODD 16 « Paix et justice » et notamment la cible 16.6 « Institutions exemplaires » avec entre autres le remboursement à l'Eurométropole des travaux du centre administratif, la 2<sup>ème</sup> phase des travaux du Lieu d'Europe et l'installation de sirènes attentat et de visiophones dans les écoles.

### ➤ **Pilier Transformation écologique et économique du territoire (ODD 6 – 7 – 8 – 9 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15)**

#### 1. Fonctionnement

Ce pilier compte **66,4 M€**, soit 40,8 % des dépenses de fonctionnement répondant à un ODD. L'ODD 11 « Villes et communautés durables » est particulièrement important avec 23,7 M€ correspondant notamment au fonctionnement des bâtiments municipaux, au premier rang desquels on retrouve le théâtre municipal de Strasbourg qui accueille l'Opéra national du Rhin (8,7 M€). Le montant élevé de l'ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables » (12,8 M€), peut également être relevé : il résulte de la politique d'achat durable mise en œuvre en application du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et de la gestion du patrimoine de la collectivité.

#### 2. Fonctionnement

Le pilier Transformation écologique et économique du territoire représente la majorité des investissements opérationnels avec **54,1 M€**, soit 51,7 % du total. À lui seul, l'ODD 11 « Villes et communautés durables » représente 26 M€. Cela concerne les travaux sur les bâtiments publics et les acquisitions foncières et immobilières. Ce pilier est également porté par les efforts sur l'ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures » (10,2 M€) avec par exemple les dépenses informatiques ou encore les installations climatiques à la cité de la musique et de la danse. Enfin, l'accent est mis sur l'ODD 13 « Lutte contre le changement climatique » (8,2 M€) avec la végétalisation des cours d'école et la rénovation énergétique des bâtiments.

## L'évaluation climat du budget (méthode I4CE)

L'institut de l'économie pour le climat (I4CE pour *Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Cette structure est née de la fusion des experts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC Climat Recherche) et de l'Agence française de développement. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq autres collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et Métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'ADEME, EIT Climate-KIC, France urbaine et l'Association des Maires de France.

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions mesurées considérées comme « très favorables », « favorables », « neutres » ou « défavorables » pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

**La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ?** L'objectif est qu'un maximum de dépenses soient favorables ou neutres.

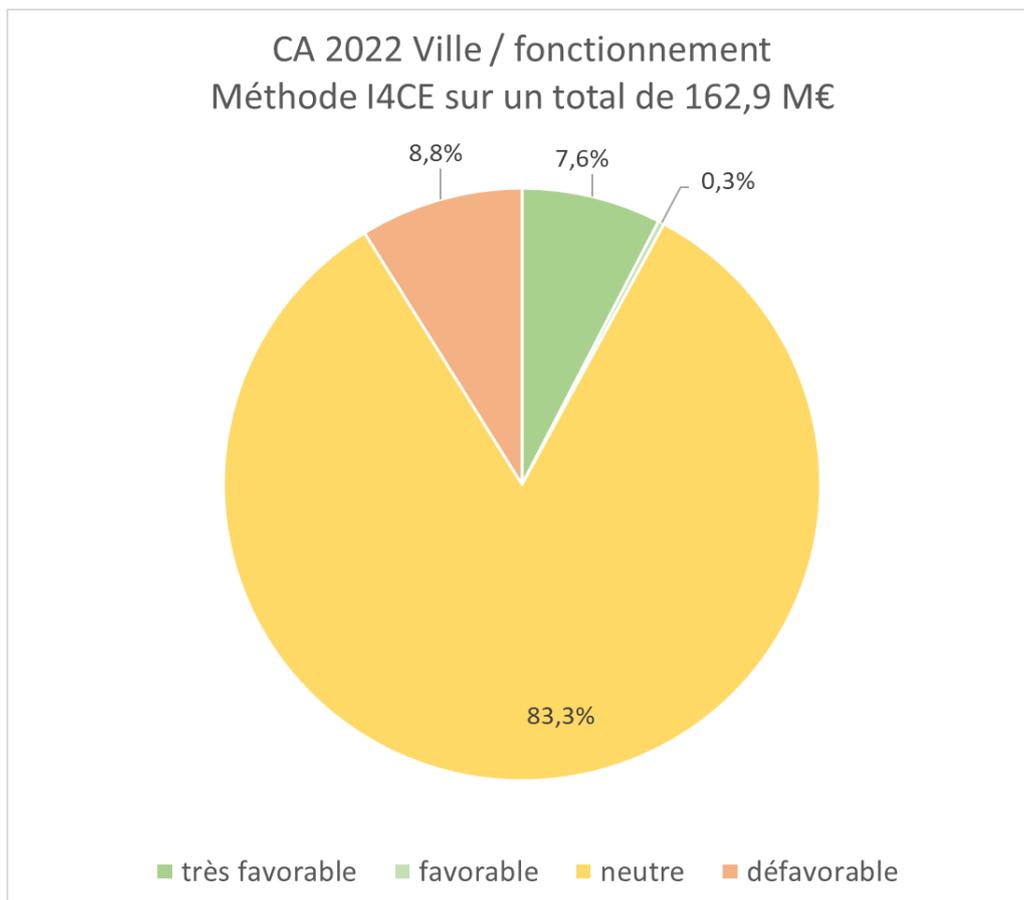
Dans la continuité du budget primitif (BP) 2022 de la ville de Strasbourg, les dépenses d'investissement opérationnelles du compte administratif 2022 ont été analysées.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement du CA 2022 de la Ville s'élève à 404,5 M€.

En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir 241,4 M€ de ce total correspondant soit à des remboursements de masse salariale (y compris indemnités, cotisations retraite...), soit à diverses écritures comptables.

Le total applicable pour la méthode I4CE est donc de **162,9 M€**

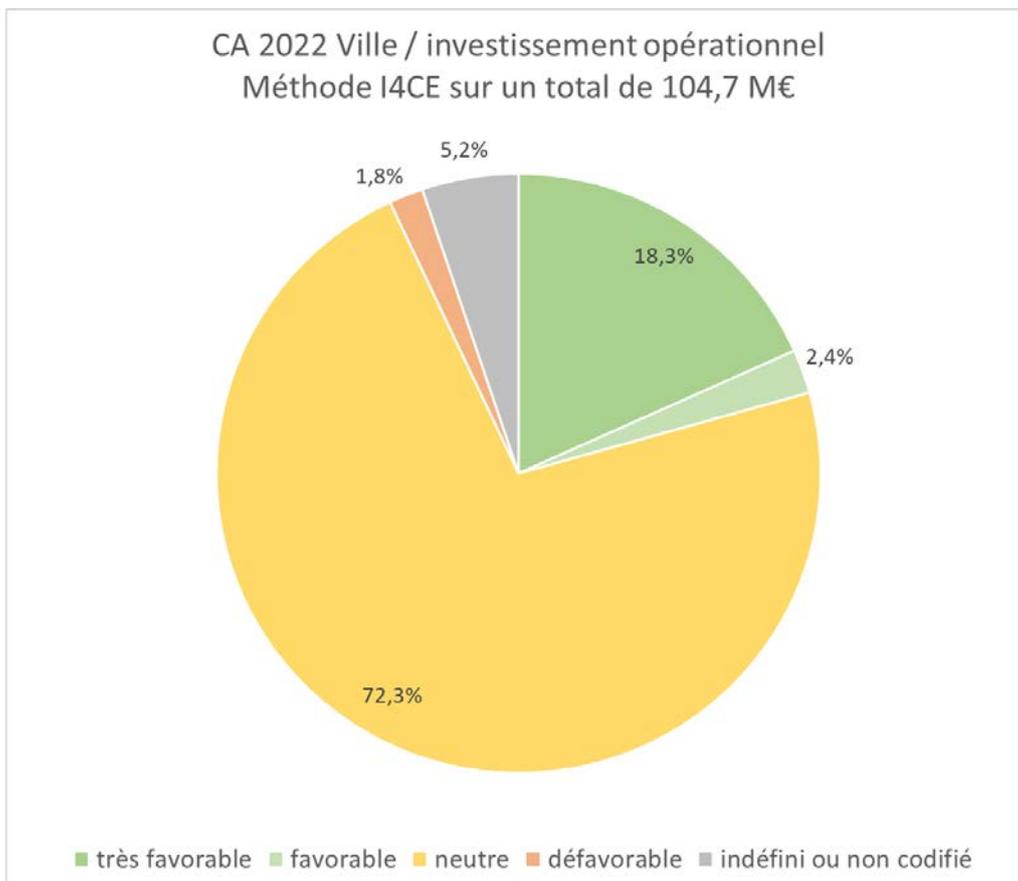


- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 12,3 M€, soit 7,6 %** du total retenu. Elles concernent principalement l'achat d'énergie renouvelable, les dépenses liées aux espaces verts et aux forêts, à l'éclairage public, à la végétalisation de l'espace

public et au travail sur les repas végétariens en restauration scolaire. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte des objectifs du plan climat de la Ville.

- Les dépenses considérées comme **favorables s'élèvent à 0,5 M€, soit 0,3 %** du total retenu. Elles concernent principalement le travail administratif accompagnant les opérations d'écologie urbaine et la mise en place de critères environnementaux dans les marchés publics.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 135,6 M€, soit 83,3 %** du total retenu. Elles correspondent au fonctionnement des grandes politiques publiques municipales (éducation, petite enfance, culture, animations dont Marché de Noël, santé et solidarité, sport...). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 14,4 M€, soit 8,8 %** du total retenu. Elles concernent principalement les dépenses liées à l'achat d'énergie fossile (carburant essence et diesel, gaz ou part fossile du chauffage urbain pour le chauffage des bâtiments...) ainsi que des dépenses liées à la voirie (parkings, stationnements), aux transports divers (transfert des parlementaires, logistique et manutentions diverses). Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de la Ville).

### SECTION D'INVESTISSEMENT



- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 19,2 M€, soit 18,3 %** du total des investissements opérationnels. Cela concerne principalement la rénovation des bâtiments municipaux dont une part est dédiée à la réduction des dépenses énergétiques, le programme d'acquisition de véhicules propres et les forêts. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte des objectifs du plan climat de la Ville.
- Les dépenses considérées comme **favorables s'élèvent à 2,5 M€, soit 2,4 %** du total des investissements opérationnels. Elles concernent principalement les opérations de végétalisation des cours d'école et des espaces publics, l'acquisition de matériel informatique performant (en remplacement de matériel énergivore) ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 75,8 M€, soit 72,3 %** du total des investissements opérationnels. Ce sont la majorité des dépenses d'investissement de la Ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées à des acquisitions foncières ou immobilières, la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments, les opérations sportives (terrains, gymnases, centres sportifs, matériel...) ou culturelles. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 2 M€, soit 1,8 %** du total des investissements opérationnels. Elles concernent principalement les dépenses informatiques et équivalentes (plan numérique des écoles, reprographie...), les terrains de foot en synthétique et les dépenses liées à la voirie ou à l'usage de la voiture. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de la Ville).
- Les dépenses considérées comme **indéfinies et non codifiées s'élèvent à 5,4 M€, soit 5,2 %** du total des investissements. Il s'agit des dépenses d'infrastructures.

## **III. LA DETTE**

## La dette propre

### L'encours de la dette

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la Ville de Strasbourg s'élevait à 304 M€ contre 273,6 M€ à la clôture de l'exercice 2021.

L'augmentation de la dette au cours de l'exercice 2022 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2021, à hauteur de **24,6 M€** versés aux établissements prêteurs.

En recettes :

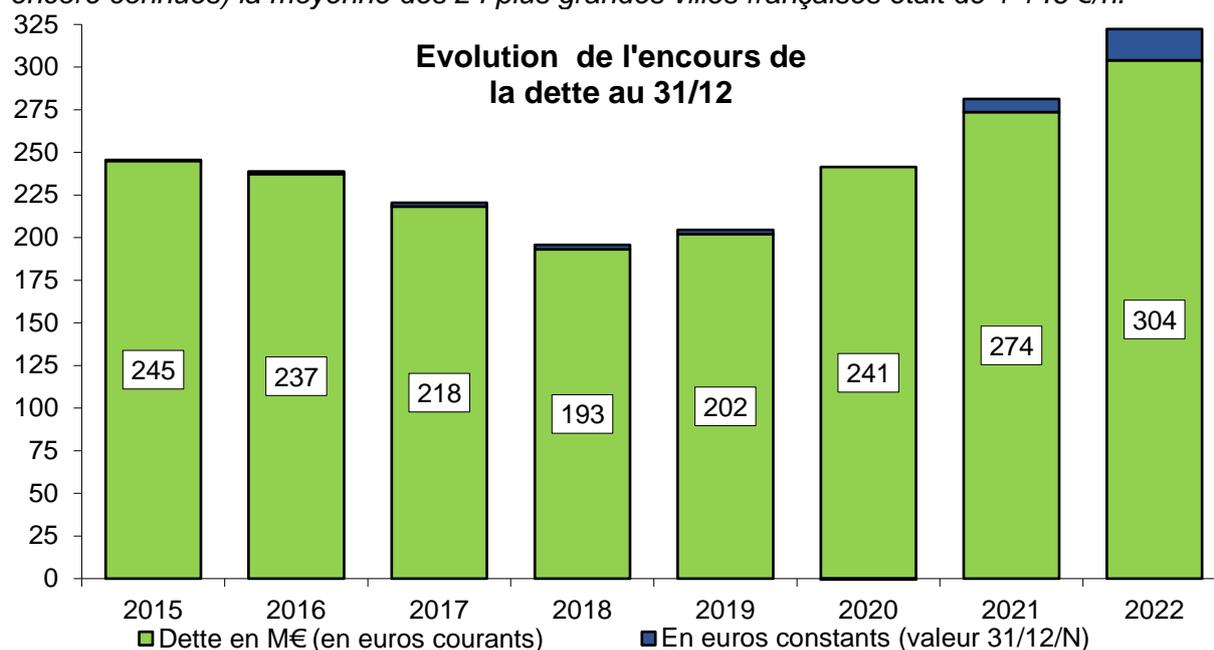
- la réalisation de **55 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :
  - 5 M€** souscrits auprès de la Société Générale (dernier versement sur 20 M€ contractualisés en 2021) au taux d'intérêt indexé égal à

EURIBOR 3 mois + marge de 0,28 %, soit un taux de 1,473 % pour la 1<sup>ère</sup> échéance pour une durée de 20 ans,

- 10 M€** souscrits auprès de l'Agence France locale (sur 20 M€ contractualisés) avec une phase de mobilisation de 6 mois, au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,45 %, soit un taux de 1,635 % pour une durée de 20 ans,
- 20 M€** souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'indexé égal à EURIBOR 3 mois + une marge de 0,48 %, soit un taux de 2,378 % pour la 1<sup>ère</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
- 20 M€** souscrits auprès du Crédit Mutuel au taux fixe égal à 2,20 %, pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant est passée de 951 €/h au 31 décembre 2021 à 1 048 €/h au 31 décembre 2022.

*N.B. : à titre de comparaison, au 1er janvier 2022 (données CA 2022 des grandes villes non encore connues) la moyenne des 24 plus grandes villes françaises était de 1 146 €/h.*



## Le service de la dette

En terme de charge de la dette, les annuités en 2022 se sont élevées à **27 M€**, dont **2,4 M€** d'intérêts réglés à l'échéance et **- 0,066 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE). Par ailleurs, il faut rajouter 6 K€ d'intérêts sur lignes de trésorerie.

**La charge ramenée à l'habitant strasbourgeois s'établit ainsi à 93,2 €/hab.**

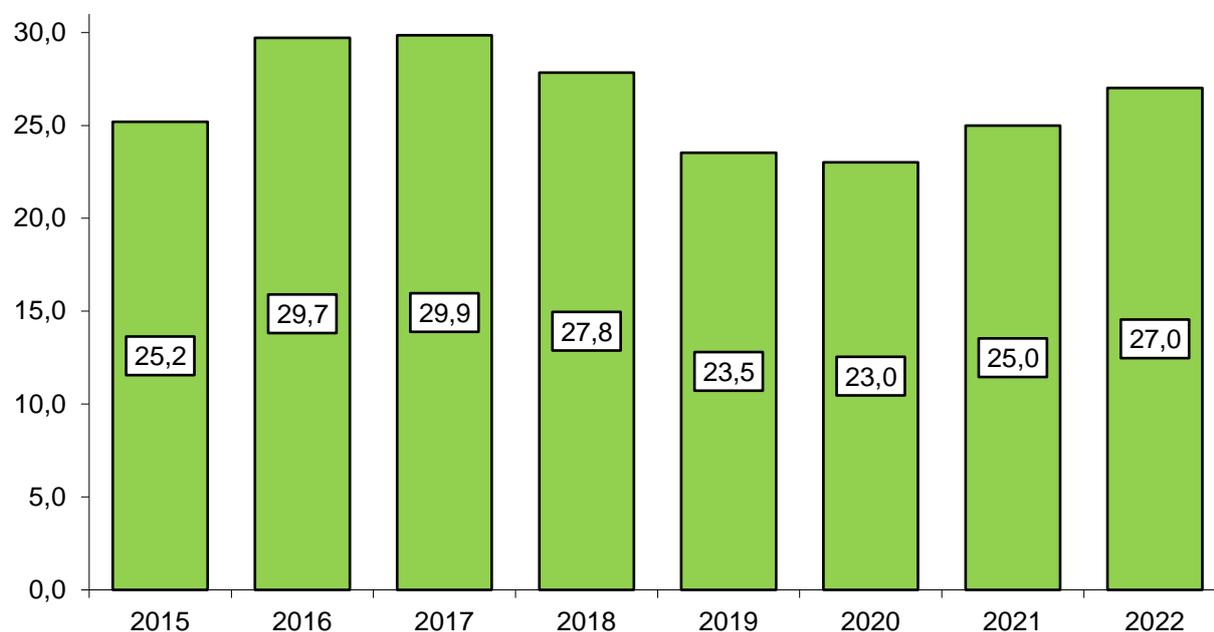
Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios, la charge totale de la

dette, y compris la comptabilisation des ICNE imposée par la M 14, représente 5,88 % des recettes réelles de fonctionnement contre 6,05 % au compte administratif 2021.

Ce ratio est la conséquence des niveaux de taux sur les marchés et le fruit d'un travail de refinancement et de restructuration mené sur la dette au fil des ans, ayant permis d'obtenir **un taux d'intérêt moyen de 0,99 % en 2022** (0,93 % à fin 2021).

en M€

### Evolution de l'annuité de la dette (capital et intérêts)



## La gestion de la dette et de la trésorerie

### Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou « Charte de bonne conduite ».

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités sont désormais tenues de détailler leurs encours de dette selon la classification de risques suivante :

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Écarts d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Écart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

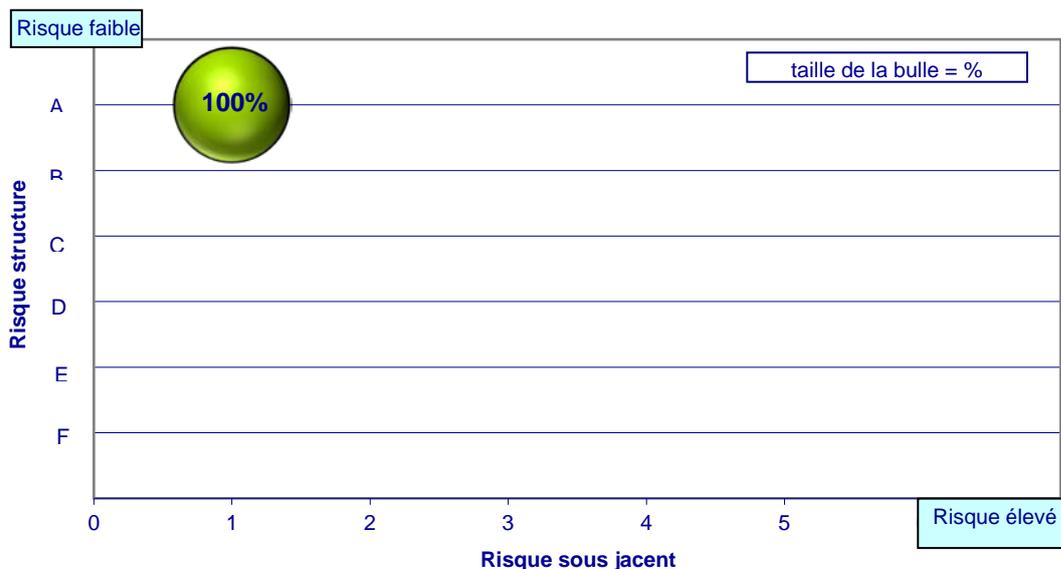
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon un degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Pour ce qui concerne la dette de la Ville, le portefeuille est constitué à **47 % de taux fixes et à 53 % de taux indexés.**

La classification pour la Ville de Strasbourg est la suivante au 31 décembre 2022 :



La Ville de Strasbourg dispose de 39 contrats, soit désormais **100 %** de son encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes.

La Ville de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique".

Elle bénéficie d'un **taux moyen de 0,99 %** au 31/12/2022, sachant que 96 % de son encours a un taux inférieur à 3 % et que 4 % de son encours a un taux entre 3 % et 5 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2022 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 175 collectivités) est de 2,01 %.

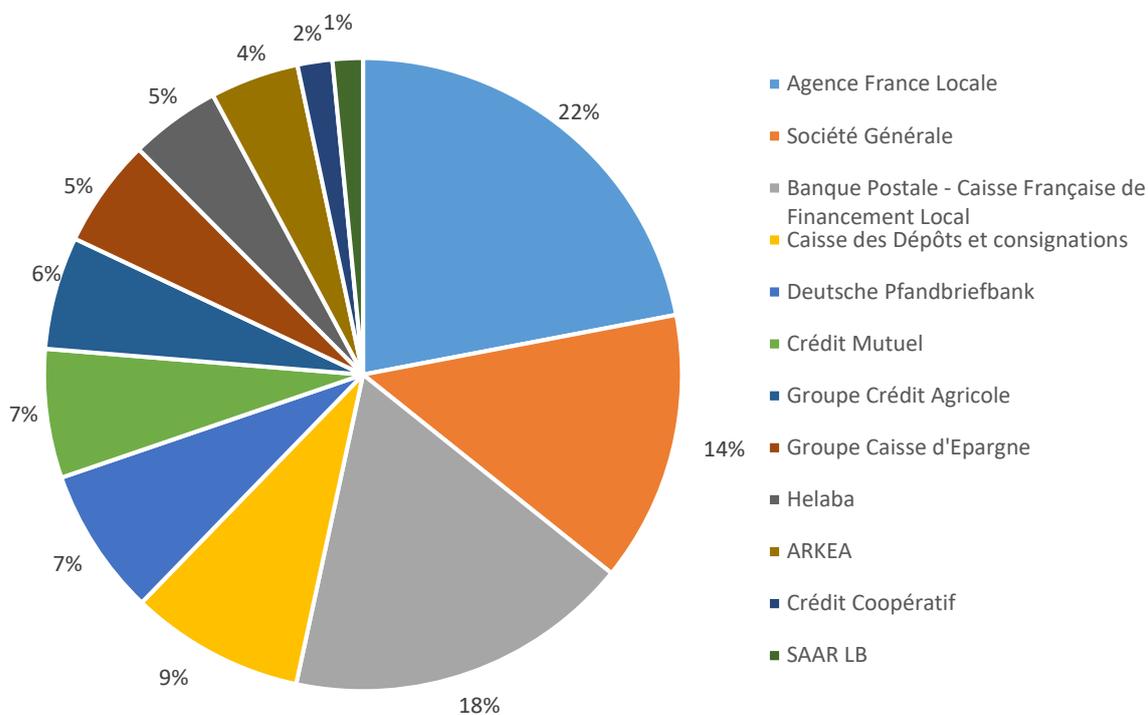
Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

**Etat de la dette de la Ville de Strasbourg par type de taux au 31/12/2022**

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 31/12/2022	Capital	Encours au 31/12/2022	Intérêt	Amortissement	Annuité
103	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 1M	0,55	2,042	M	A1	-13 317,78	10 000 000,00	2 000 000,00	10 462,81	666 667,00	677 129,81
104	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 12M	0,30	1,092	A	A1	10 633,04	10 000 000,00	2 000 000,00	0,00	666 667,00	666 667,00
31067	2010	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 3M	0,39	1,583	T	A1	-8 985,72	10 000 000,00	1 666 666,54	8 250,92	666 666,68	674 917,60
37069	2010	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,43	1,638	M	A1	-9 756,87	10 000 000,00	1 999 999,96	6 341,17	666 666,67	673 007,84
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>									<b>-21 427,33</b>	<b>40 000 000,00</b>	<b>7 666 666,50</b>	<b>25 054,90</b>	<b>2 666 667,35</b>	<b>2 691 722,25</b>
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	1,592	T	A1	-171 221,29	10 000 000,00	4 000 000,00	51 924,79	666 666,67	718 591,46
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	2,254	T	A1	-211 896,95	10 000 000,00	9 500 000,00	43 047,22	500 000,00	543 047,22
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	3,392	A	A1	-117 332,22	5 000 000,00	4 333 333,34	23 657,41	333 333,33	356 990,74
516	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,45	1,635	T	A1	-781 593,07	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	2,190	T	A1	-180 716,79	10 000 000,00	3 999 999,88	60 181,71	666 666,68	726 848,39
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	2,460	T	A1	-179 590,84	10 000 000,00	4 499 999,89	42 522,46	666 666,68	709 189,14
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	2,040	T	A1	-770 949,16	20 000 000,00	14 250 000,00	132 715,01	1 000 000,00	1 132 715,01
704	2022	Banque Postale	20	EURIBOR 3M	0,48	2,378	T	A1	-796 841,45	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	1,448	S	A1	-140 871,12	10 000 000,00	4 666 666,72	24 942,97	666 666,66	691 609,63
40003	2013	Crédit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	2,460	T	A1	-76 084,07	5 000 000,00	2 083 333,38	19 523,95	333 333,34	352 857,29
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	0,55	A	A1	-286 904,18	15 000 000,00	13 000 000,00	78 069,44	1 000 000,00	1 078 069,44
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	1,063	T	A1	-226 684,39	10 000 000,00	9 500 000,00	48 408,47	500 000,00	548 408,47
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	1,473	T	A1	-440 788,25	20 000 000,00	19 500 000,00	33 454,45	500 000,00	533 454,45
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	1,10	A	A1	-397 742,84	26 000 000,00	17 333 333,35	209 733,33	1 733 333,33	1 943 066,66
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,84	2,033	T	A1	-133 900,44	10 000 000,00	4 666 666,88	41 255,35	666 666,64	707 921,99
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,79	1,983	T	A1	-543 595,72	18 000 000,00	11 700 000,00	134 178,25	900 000,00	1 034 178,25
<b>TOTAL : Emprunts à taux indexés</b>									<b>-5 456 712,78</b>	<b>209 000 000,00</b>	<b>153 033 333,44</b>	<b>943 614,81</b>	<b>10 133 333,33</b>	<b>11 076 948,14</b>
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-5 478 140,11</b>	<b>249 000 000,00</b>	<b>160 699 999,94</b>	<b>968 669,71</b>	<b>12 800 000,68</b>	<b>13 768 670,39</b>
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	1 028 702,03	7 000 000,00	6 533 333,32	32 077,50	466 666,68	498 744,18
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	452 856,90	3 000 000,00	2 800 000,00	12 613,33	200 000,00	212 613,33
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T	A1	1 140 009,46	10 000 000,00	7 999 999,96	37 546,67	666 666,68	704 213,35
512	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,15	T	A1	506 551,73	16 000 000,00	12 799 999,96	20 480,00	1 066 666,68	1 087 146,68
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A	A1	1 190 718,19	10 000 000,00	8 666 666,66	66 059,26	666 666,67	732 725,93
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	1 773 967,24	10 000 000,00	9 000 000,00	44 375,84	500 000,00	544 375,84
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T	A1	2 782 677,36	20 000 000,00	18 333 333,35	112 707,96	1 333 333,32	1 446 041,28
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A	A1	43 655,33	10 000 000,00	3 999 999,97	133 307,58	666 666,67	799 974,25
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A	A1	107 325,36	10 000 000,00	4 666 666,64	131 110,22	666 666,67	797 776,89
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A	A1	358 273,35	10 000 000,00	5 333 333,31	91 077,17	666 666,67	757 743,84
703	2020	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S	A1	1 189 043,88	10 000 000,00	8 666 666,68	65 054,63	666 666,66	731 721,29
31066	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,29	A	A1	-19 893,55	20 000 000,00	2 666 666,71	171 600,00	1 333 333,33	1 504 933,33
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T	A1	-17 501,68	15 000 000,00	6 000 000,00	212 000,00	1 000 000,00	1 212 000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A	A1	469 144,18	10 000 000,00	6 500 000,00	121 943,76	500 000,00	621 943,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,82	T	A1	467 118,66	10 000 000,00	6 500 000,00	125 346,18	500 000,00	625 346,18
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	740 899,30	5 333 733,00	4 000 299,75	0,00	266 686,65	266 686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	1 088 725,20	7 369 595,00	5 527 196,25	0,00	368 479,75	368 479,75
4004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T	A1	472 598,02	4 000 000,00	3 282 293,12	12 060,94	261 783,58	273 844,52
41020	2022	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	2,20	T	A1	1 337 082,28	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>									<b>15 111 953,26</b>	<b>207 703 328,00</b>	<b>143 276 455,68</b>	<b>1 389 361,04</b>	<b>11 796 950,01</b>	<b>13 186 311,05</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>9 633 813,15</b>	<b>456 703 328,00</b>	<b>303 976 455,62</b>	<b>2 358 030,75</b>	<b>24 596 950,69</b>	<b>26 954 981,44</b>

## Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2022	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	66 799 999,93	21,98%	6
Société Générale	42 000 000,00	13,82%	3
Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	53 416 666,41	17,57%	6
Caisse des Dépôts et consignations	26 860 829,35	8,84%	3
Deutsche Pfandbriefbank	22 866 666,88	7,52%	3
Crédit Mutuel	20 000 000,00	6,58%	1
Groupe Crédit Agricole	17 500 000,00	5,76%	4
Groupe Caisse d'Épargne	16 833 333,25	5,54%	4
Helaba	13 999 999,92	4,61%	3
ARKEA	13 666 666,66	4,50%	3
Crédit Coopératif	5 365 626,50	1,77%	2
SAAR LB	4 666 666,72	1,54%	1
<b>TOTAL</b>	<b>303 976 455,62</b>		<b>39</b>



La gestion de la dette de la Ville de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à une dizaine d'établissements de crédit et en variant la structure de la dette (taux fixes, taux indexés produits structurés standards) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

## L'Agence France locale

---

**L'Agence France Locale (AFL)** a été créée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

En 2022, **103 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'AFL compte aujourd'hui **599 membres** dont 11 départements, 449 communes villes, 14 métropoles, 31 communautés d'agglomération, 48 communautés de communes, 5 régions, 5 communautés

urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 28 syndicats intercommunaux.

Près de **7 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 23 % de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure toujours en phase de développement, dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres. Son activité ne cesse de croître et ses résultats continuent de s'améliorer.

## La gestion de la trésorerie

---

La gestion quotidienne de la trésorerie peut être assurée par l'usage de lignes de crédit.

En 2022, la Ville a mis en place, comme chaque année, des lignes de crédit de trésorerie contractées en mars 2021 à hauteur de 49 M€, et renouvelées en mars 2022 pour 45 M€ et une nouvelle durée d'un an. Ce renouvellement s'est effectué auprès de la Caisse d'épargne pour 16 M€, du Crédit mutuel pour 10 M€, de la Société générale pour 10 M€ et du Crédit agricole pour 10 M€.

L'usage ponctuel de ces lignes a permis de pallier le manque de fonds disponibles dans la trésorerie dû à un décalage des recettes à encaisser par rapport aux

dépenses déjà décaissées et à limiter la réalisation hâtive d'emprunts à long terme.

Ces lignes de crédit ont fait l'objet de 15 tirages et de 13 remboursements. Le coût de cette utilisation régulière s'est établi à 29 k€ (intérêts et commissions) en 2022, montant bien moindre que celui d'un emprunt de substitution. En effet, la mobilisation d'un emprunt à long terme de 17 M€ (montant maximum tiré) conclu pour une durée de 15 ans aurait généré 0,255 M€ d'intérêts au titre de la première échéance au taux moyen égal à 1,029 %.

Le tableau suivant détaille les tirages et remboursements quotidiens opérés sur les lignes de trésorerie.

#### UTILISATION DES LIGNES DE CREDIT DE TRESORERIE EN 2022 - VILLE DE STRASBOURG

Date de réalisation	Organisme prêteur	Indice	Marge	Frais de gestion	Montant maximum autorisé	Commission non-utilisation
10/03/2022	C Epargne	€STER	0,20%	8 000	16 000 000	0,05%
04/04/2022	S Générale	EURIB 1 M moyen	0,35%	4 000	10 000 000	0,00%
30/03/2022	Crédit Mutuel	EURIB 3M moyen	0,24%	3 375	9 000 000	0,00%
31/03/2022	C Agricole	EURIB 3 M moyen	0,17%	5 000	10 000 000	0,00%

Date des tirages	Date des remboursements	Montant des tirages	Montant des remboursements	Capital restant dû	Intérêts mandatés	Commission mandatée
01/03/2022		13 000 000,00		13 000 000,00	530,00	
10/03/2022		4 000 000,00		17 000 000,00		
	11/03/2022		2 000 000,00	15 000 000,00		
	15/03/2022		4 000 000,00	11 000 000,00		
	21/03/2021		11 000 000,00	0,00		
29/03/2022		1 500 000,00		1 500 000,00	1 300,00	
	04/04/2022		1 500 000,00	0,00	25,00	12 375,00
29/04/2022		6 700 000,00		6 700 000,00		460,42
03/05/2022		3 000 000,00		9 700 000,00		
	05/05/2022		6 000 000,00	3 700 000,00		
11/05/2022		2 000 000,00		5 700 000,00		
16/05/2022		2 000 000,00		7 700 000,00		
19/05/2022		6 500 000,00		14 200 000,00		
	20/05/2022		14 200 000,00	0,00		
03/06/2022		12 000 000,00		12 000 000,00		
	07/06/2022		4 000 000,00	8 000 000,00		
14/06/2022		1 500 000,00		9 500 000,00		
16/06/2022		2 000 000,00		11 500 000,00		
	20/06/2022		11 500 000,00	0,00		
02/08/2022		4 500 000,00		4 500 000,00	1 709,44	1 594,86
	04/08/2022		2 000 000,00	2 500 000,00		
10/08/2022		5 000 000,00		7 500 000,00		1 000,00
	16/08/2022		700 000,00	6 800 000,00		
	18/08/2022		1 000 000,00	5 800 000,00		
	22/08/2022		5 800 000,00	0,00		
08/09/2022		7 000 000,00		7 000 000,00		5 000,00
16/09/2022		5 000 000,00		12 000 000,00		
	20/09/2022		12 000 000,00	0,00		
				0,00	2 232,72	2 770,28
<b>15</b>	<b>13</b>	<b>75 700 000,00</b>	<b>75 700 000,00</b>		<b>5 797,16</b>	<b>23 200,56</b>

### Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2022

L'année 2022 a été marquée par un basculement avec une crise internationale sur fond de guerre en Ukraine avec un

conflit qui perdure, de crise énergétique avec une hausse des prix de l'énergie et des matières premières et de hausse

généralisée et historique de l'inflation. Les conséquences sont importantes sur les politiques monétaires notamment dans la zone euro et aux États-Unis. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) comme l'a fait quelques mois avant la Banque fédérale américaine (FED) a été contrainte de mettre fin à sa politique monétaire accommodante et d'augmenter fortement ses taux directeurs. Elle a relevé en juillet pour la première fois depuis 11 ans ses taux directeurs pour freiner l'inflation record qui a envahi l'Europe depuis la reprise économique post-covid et la guerre en Ukraine. Elle a ainsi augmenté de 2,50 points ses taux sur l'année 2022, tandis que la FED a augmenté quant à elle de 4,25 points ses taux.

Les taux courts tels que les EURIBOR 12 mois sont ainsi passés de -0,50 % en janvier 2022 à 3,29 % à fin 2022. Les taux longs tels que l'OAT 10 ans sont passés de 0,5 % en début 2022 à près de 3 % en fin d'année.)

Dans ce contexte inédit, le marché de la dette locale a été également bousculé aussi bien du côté des prêteurs que des emprunteurs.

D'après l'observatoire de la dette 2022 de Finance Active (données citées dans un article de la Gazette des communes du 24/03/2023 et qui représente un panel de 1 175 collectivités), le taux moyen des emprunts souscrits par les collectivités en

2022 s'est envolé à 2,07 % contre 0,62 % en 2021, avec une maturité moyenne de 18 ans (contre 18,2 ans en 2021). Le taux fixe a largement été plébiscité par les collectivités en 2022 (73 % des flux en 2022).

Le taux moyen de l'ensemble des collectivités a augmenté en 2022 après plusieurs années de baisse pour atteindre un niveau de 2,01 % contre 1,72 % en 2021.

Le recours aux emprunts pour les collectivités a été moins important en 2022 qu'en 2021 (9,4 milliards d'euros contre 11,6 milliards en 2021).

Les collectivités ont emprunté auprès des banques pour 56,5 % de leurs besoins mais ont aussi diversifié leur dette avec des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale dont la part de marché passe à 5,4 % contre 6,2 % en 2021, Banque européenne d'investissement avec une part de marché de 0,8 %, Caisse des dépôts et consignations avec une part de marché de 2,5 %). Le recours aux emprunts obligataires est en baisse (33 % des besoins) mais est toujours privilégié par les collectivités de grande taille.

Afin de diversifier ses sources de financement, le conseil municipal a délibéré en mars 2022, le recours possible à des emprunts de type Schuldschein<sup>3</sup> et de type obligataire.

## 2. La dette garantie

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette garantie dont l'encours s'élève à 88,7 M€ au 31 décembre 2022**, correspondant à une annuité de **6,8 M€** versée par les débiteurs en 2022.

L'encours garanti est réparti entre 18 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **88 %** du total garanti :

Association Rhéna	53,2 M€
S.P.L Deux Rives	11,5 M€

<sup>3</sup> Émissions obligataires privées auprès d'investisseurs institutionnels allemands

Association Les Maisons de la Croix	5,7 M€
S.C.I Chanoine SPITZ	4,5 M€
S.C.I Vatelot (association de gestion de la Doctrine Chrétienne)	3,5 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle

plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre, additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2022 à **7,30 %**, soit une valeur en baisse par rapport à celle de 2021 qui s'établissait à 7,62 %, et toujours très loin du seuil de 50 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2022.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par la ville de Strasbourg  
du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2022	Intérêt	Amortissement	Annuité
S.E.R.S	2 096 983,10	215 340,69	5 820,58	108 025,12	113 845,70
Etablissement des Diaconesses	10 163 674,00	2 301 348,33	20 788,34	537 178,59	557 966,93
Foyer Charles Frey	1 633 232,24	68 051,42	2 359,07	90 735,12	93 094,19
Association "Entre-Aide aux Personnes Agées"	125 000,00	15 624,65	690,07	6 250,02	6 940,09
S.C.I Chanoine Spitz	7 562 500,00	4 531 122,47	88 859,29	382 648,44	471 507,73
Clinique Adassa	4 375 000,00	663 076,91	17 688,94	232 896,43	250 585,37
I.F.C.A.A.D (asso régionale d'Alsace des formations au travail éducatif et social)	250 000,00	0,00	3,56	4 166,77	4 170,33
Association AURAL (asso pour l'utilisation du rein artificiel en Alsace)	3 000 000,00	233 333,61	14 350,02	199 999,98	214 350,00
Association Les Maisons de la Croix	10 480 000,00	5 692 250,00	159 805,80	461 000,00	620 805,80
Association ARSEA (asso régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,10	2 748 378,95	58 200,67	189 543,40	247 744,07
Fondation Vincent de Paul	3 689 526,30	1 178 471,45	34 579,03	173 261,58	207 840,61
Association Rhéna	65 900 000,00	53 177 528,63	893 275,10	2 297 515,80	3 190 790,90
Fédération de charité CARITAS	187 335,00	20 815,00	0,00	20 815,00	20 815,00
Association l'Etage Club des jeunes	2 850 000,00	2 136 086,32	24 243,02	153 728,78	177 971,80
S.P.L Deux Rives	11 863 993,50	11 460 206,97	213 018,07	320 907,13	533 925,20
DOMIAL ESH	164 844,00	143 400,29	2 775,55	5 513,49	8 289,04
S.C.I Vatelot	3 500 000,00	3 472 724,47	55 981,81	27 275,53	83 257,34
OPHEA	681 788,00	618 802,14	5 662,76	31 629,28	37 292,04
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>132 172 586,24</b>	<b>88 676 562,30</b>	<b>1 598 101,68</b>	<b>5 243 090,46</b>	<b>6 841 192,14</b>

## **IV. LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE**

## BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>1 243 000,00</b>	<b>1 243 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>1 023 570,07</b>	<b>1 036 284,68</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>12 714,61</i>
<b>Résultat reporté</b>		<b>142 707,21</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>1 023 570,07</b>	<b>1 178 991,89</b>
<i>Taux de réalisation</i>	<i>82,35 %</i>	<i>94,85 %</i>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>155 421,82</b>
<b>Reste à réaliser</b>		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>106 000,00</b>	<b>106 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>28 707,99</b>	<b>24 611,8</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>4 096,19</i>	
<b>Résultat reporté</b>		<b>80 740,88</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>28 707,99</b>	<b>105 352,68</b>
<i>Taux de réalisation</i>	<i>27,08 %</i>	<i>99,39 %</i>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>76 644,69</b>
<b>Reste à réaliser</b>		

Le budget annexe de l'école européenne a été créé à compter de l'exercice 2016.

La Ville et ses partenaires, Région Grand-Est et la Collectivité européenne d'Alsace, sont liés par une convention tripartite qui organise le fonctionnement de l'École européenne. Cette convention prévoit notamment que la Ville, collectivité de rattachement assure :

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement ;
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement ;
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement;
- le renouvellement de l'équipement des parties communes ;
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie ;
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier en lien avec les travaux dits du propriétaire ;
- les assurances dommage aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire ;
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités ;
- les charges indirectes communes ;
- l'attribution des logements de fonction ;
- le paiement de la redevance de l'AOT et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujéti le terrain mis à disposition par l'État.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 155,4 K€ fin 2022 (incluant un résultat reporté de 142,7 K€). L'ampleur du site (12 000 m<sup>2</sup>), inédite pour la Ville, la spécificité du projet en terme de gouvernance et les caractéristiques de l'établissement (école/collège/lycée) ont conduit les trois collectivités à proposer que l'entretien technique du bâtiment soit réalisé par une entreprise extérieure.

L'entretien technique du bâtiment recouvre la maintenance réglementaire en lien avec

les travaux dits du propriétaire. En 2022, 974 K€ ont été mandatés à cet effet.

Les charges de personnel concernent la part des agents qui travaillent pour le compte de ce budget annexe. Le montant de 25 K€ a été remboursé en 2022 au budget de l'Eurométropole.

Les recettes réalisées en 2021 sont de 1 M€ et concernent notamment les contributions des trois collectivités partenaires, en application des différentes clés de répartition précisées dans la convention tripartite.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

---

Les dépenses de la section d'investissement, se sont élevées à 28,7 K€ et concernent des travaux d'installations générales et d'agencement.

Les recettes de la section d'investissement se composent des subventions des trois

collectivités partenaires titrées pour 24,6 K€

La section d'investissement est en excédent de 76,6 K€ (avec un résultat reporté de 80,7 K€).

## **V. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.**

Nom de l'établissement	type	Capital social	% détenu par la Ville	valeur nominale participation
Objet social				
<b>LOGEMENT</b>				
<b>HABITATION MODERNE</b> la construction et la gestion - pour son compte ou pour le compte de tiers - d'immeubles de toute nature, en France et à l'étranger	SEM	1 500 000 €	52,76%	791 400 €
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>				
<b>LOCUSEM</b> la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier	SEM	14 261 256,90 €	16,22%	2 313 176 €
<b>RESEAU GDS</b> l'exploitation, entretien et développement des réseaux de distribution de gaz	SEM	9 778 000 €	50,06%	4 894 867 €
<b>SAMINS</b> la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	SEM	1 184 730 €	24,78%	293 576 €
<b>STRASBOURG EVENEMENTS</b> la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	SEM	1 460 279 €	16,70%	243 867 €
<b>DEPLACEMENT-STATIONNEMENT</b>				
<b>PARCUS</b> l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	SEM	2 800 000 €	10%	280 000 €
<b>AMENAGEMENT</b>				
<b>SERS</b> la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	SEM	8 068 800 €	25,97%	2 095 467 €
<b>SPL des deux Rives</b> aménagement de la ZAC 2 rives opération BV	SPL	5 000 000 €	50%	2 500 000 €

<b>Total participation Ville au 31-12-2022</b>	<b>13 412 353 €</b>
--	---------------------

## **VI. LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES**

Un des objectifs des ratios publiés, sinon le principal, est de permettre de comparer les données de la Ville à celles d'autres collectivités d'égale importance.

Un certain nombre de ratios peuvent présenter par ailleurs des différences avec ceux qui seraient calculés avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios présentés ci-après, élaborées par le Ministère de l'Intérieur, appliquées à l'ensemble du territoire français et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

**RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES  
VILLE DE STRASBOURG**

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2019	2020	2021	Moyenne de la strate 2021	2022
N°							
<b>VOLUME DU BUDGET</b>							
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / population	1 770 €	1 770 €	1 761 €		1 919 €
<b>A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 260 €	1 224 €	1 296 €	1 175 €	1 394 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,9%	55,2%	53,9%	59,1%	51,3%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	0,7%	0,7%	0,6%		0,6%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	23,1%	21,3%	23,8%		23,3%
<b>B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE</b>							
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 454 €	1 406 €	1 449 €	1 359 €	1 620 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	157 €	160 €	162 €	213 €	165 €
Ratio 2	Produit des impositions directes	Produit des impositions directes / Population	596 €	611 €	640 €	698 €	652 €
B1	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement hors cessions affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	10,8%	10,7%	9,2%		8,5%
<b>C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT</b>							
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	311 €	272 €	277 €	235 €	316 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	21,4%	19,4%	19,1%	17,3%	19,5%
<b>D- CHARGE DE LA DETTE</b>							
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	713 €	848 €	951 €	1 088 €	1 048 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	5,7%	5,8%	6,0%		8,9%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	49,0%	60,5%	65,7%	80,0%	64,7%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	4,7	5,8	7,3		8,1
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	91,8%	92,3%	95,0%	94,5%	94,5%